

de nos emprunts. Les centimes additionnels rapportent 220,000 francs et le service des emprunts emporte 185,000 fr. Ce chiffre suffit à expliquer pourquoi d'ici à longtemps la tare dont je parlais subsistera et pourquoi j'ai comparé notre budget à un homme mutilé.

Lorsque je suis entré au Conseil, j'ai déclaré que mes amis et moi nous avons un programme arrêté au point de vue des dépenses et des économies et que nous entendions réaliser toutes celles qui ne seraient pas incompatibles avec la bonne marche des affaires. Lorsque nous avons discuté le budget de 1891, nous avons mis en pratique notre programme d'économies, nous avons fait des coupes sombres dans le budget. Nous avons été le plus souvent en désaccord, si pas avec le Collège, du moins avec le Bourgmestre.

M. le Bourgmestre. — Cela n'est pas exact.

M. Bollekens. — Si vous commencez à m'interrompre cela sera long.

M. le Bourgmestre. — Je vous répondrai.

M. Bollekens. — Nous avons réussi dès 1891 à faire des économies pour une somme considérable et le compte s'est soldé par un excédent de 74,000 francs. C'est cette situation qui a permis à l'opposition tracassière de déposer, il y a huit mois, une proposition de dégrèvement. Nous avons dit alors qu'il y avait lieu de fixer annuellement le montant des centimes additionnels et, comme mesure immédiate, de diminuer les contributions.

La commission du budget a fait sienne notre proposition, elle a proposé des réductions et je m'étonne que son rapporteur dont l'impartialité est bien connue, n'ait pas dans son rapport rappelé les mesures que nous avons proposées il y a huit mois. Quoiqu'il en soit, cela prouve que nous ne cherchions pas une popularité malsaine comme on l'a dit dans l'*Etoile belge*, mais que nous proposons les mesures que comporte la situation.

Nous voyons avec satisfaction la commission du budget proposer, après nous, de diminuer les lourdes charges de nos contribuables, mais nous pensons que ses propositions ne sont pas suffisantes.

Le projet de budget du Collège prévoyant pour 1,200,000 fr. de travaux extraordinaires, aurait nécessité un nouvel emprunt; le Conseil a eu la sagesse d'écarter la plupart de ces travaux y compris la création d'une école rue Masui, école qui devait coûter 283,000 francs.

On m'a reproché d'avoir préconisé la création de cette école, ce qui est vrai, mais il ne s'agissait pas alors de dépenser 283,000 francs, mais bien 50,000 francs. le terrain étant la propriété de la Commune. On croit m'assommer avec cet argument, mais on oublie que dans le rapport dans lequel j'ai préconisé la création de l'école j'ai dit expressément que la question des voies et moyens était réservée. Je ferme cette parenthèse. Nous, les Conseillers de l'opposition comme on nous appelle, nous avons examiné si les dépenses déjà réduites par le rapporteur ne pouvaient pas l'être davantage encore. Nous avons fait des réductions d'une part et nous allons proposer d'autre part certaines augmentations qui nous paraissent nécessaires.

Les réductions doivent porter tout d'abord sur les frais d'entretien des bâtiments communaux, les frais de chauffage et d'éclairage.

Nous avons constaté que le chauffage du bureau de police, comportant trois pièces et le corridor, a coûté 500 francs. Les mêmes abus existent pour l'éclairage. Les frais d'entretien proprement dits absorbent plus du quart du montant du loyer. C'est ruineux.

Nous avons pensé, eu égard à la situation actuelle, que chacun doit faire un sacrifice et qu'il conviendrait que le bourgmestre,

les échevins et les conseillers abandonnassent les premiers une partie, les autres la totalité de ce qu'ils reçoivent de la caisse communale.

Comme je l'ai dit l'an dernier, je n'admets pas que dans une situation comme la nôtre on puise dans la caisse communal pour rémunérer le travail des conseillers.

Voilà pour ce qui concerne les diminutions.

D'autre part, nous proposerons au Conseil d'améliorer le sort des agents de police dont on sait le rude et pénible service par tous les temps, la nuit comme le jour, et dont la vie est parfois exposée.

Ces humbles agents, dont beaucoup sont mariés et ont charge d'âmes, touchent un traitement dérisoire de douze, treize et quatorze cents francs. Quel est l'homme marié, le père de famille qui puisse avec des ressources aussi infimes subvenir à ses besoins et aux besoins des siens ?

Que les membres du Collège et du Conseil fassent un léger sacrifice et qu'ils le reportent sur ces humbles agents communaux.

Nous proposerons une autre majoration de dépense, bien minime celle-là. Il y a une couple d'années lorsque nous recherchions les économies les plus infimes, j'ai proposé de remplacer le *Bulletin communal* par un compte-rendu analytique. Or, le *Bulletin communal* est devenu indispensable.

M. Brandenburg. — Il l'a toujours été.

M. Bollekens. — Quelque soin qu'on puisse apporter à un compte-rendu analytique, il est forcément incomplet et incolore, il n'apprend rien, il importe que la responsabilité de chacun soit à couvert et que la population sache ce qui se passe ici. Le rétablissement du *Bulletin communal* demandera un léger supplément de dépense.

Nous aurons à nous préoccuper aussi d'un point très impor-

tant, du mode d'admission de nos employés communaux et du mode d'avancement.

Nous aurons à voir s'il ne conviendrait pas d'établir un examen d'entrée et nous proposerons la suppression de l'article du règlement organique qui règle mécaniquement, systématiquement l'avancement. Ce mode d'avancement nuit au zèle et au dévouement du personnel.

Nous aurons à nous occuper également de la question des pensions. Je recommande à mes Collègues la lecture d'un travail remarquable de M. Richald à ce point de vue. La charge des pensions peut à un moment donné devenir pour la Commune une charge considérable. Elle était de 5,000 francs en 1891, elle est aujourd'hui de 8,000 francs, c'est-à-dire qu'en deux années elle a augmenté dans la proportion de $\frac{3}{5}$. D'ici à quelques années cette charge sera de 20,000 francs, peut-être.

Nous aurons à examiner la question de la création d'une caisse de pension si nous voulons éviter une situation désastreuse.

Nous aurons à examiner encore les budgets des administrations charitables qui augmentent dans des proportions effrayantes. C'est ainsi que, sans raison appréciable, nous voyons que le subside communal pour couvrir l'insuffisance des ressources de la bienfaisance, qui était en 1891 de 29,000 francs, est porté pour 1893 à 38,000 francs. Il faut que nous trouvions les causes de cette situation. Du train dont vont les choses où en arriverons-nous ? Il faut notamment mettre un frein à la distribution des secours en argent, c'est un gouffre qui se creuse sous nos pieds.

J'en arrive à la seconde partie du rapport de M. Brandenburg, à celle qui concerne les dégrèvements. Comme je le disais tantôt, nous sommes heureux de constater les disposi-

tions du rapporteur du budget, mais nous ne pouvons admettre ses chiffres.

Une commune doit administrer en bon père de famille, mais elle n'a pas comme le père de famille l'obligation de faire des placements lorsqu'il est dans l'opulence pour avoir une pomme pour la soif pour les mauvaises années.

Une commune doit avoir ce qui lui est nécessaire sans plus, elle ne doit demander aux contribuables que ce qui lui est nécessaire pour assurer la bonne marche des services communaux. Un impôt qui n'est pas absolument nécessaire est un impôt injuste. Un budget ne doit pas se clôturer par un boni considérable, et ce sont ces considérations qui justifient la mobilité dans la proportion des centimes additionnels. Lorsque la situation est bonne il faut en faire profiter le contribuable et lui demander moins que quand elle est mauvaise.

Le rapporteur du budget propose trois dégrèvements :

50 centimes à la contribution foncière, 25 centimes au droit de patente et, enfin, suppression de la taxe sur les propriétés non encore imposées à la contribution foncière. Le total des dégrèvements serait ainsi de 51 à 52 mille francs.

Nous pensons que la réduction n'est pas suffisamment sensible et que, dans tous les cas, la répartition n'est pas logique et équitable.

La Commission du budget ne dégrève pas la contribution personnelle, sous prétexte que les centimes additionnels frappant la contribution personnelle sont une espèce d'impôt sur le revenu frappant la population aisée.

C'est une erreur. Il est vrai de dire que dans notre commune la propriété foncière est trop atteinte et qu'elle doit être notablement dégrévée. Le rapporteur fait bien aussi de se rallier à notre proposition, en ce qui concerne le droit de patente qui frappe le petit commerçant, pour qui, quelques francs, représentent quelque chose.

S'il est vrai que l'occupant paie généralement le foncier, il y en a cependant, et beaucoup, qui ne le paient pas et ceux-là ne s'apercevraient pas des réductions qui vont être faites, or, il faut que les contribuables de toutes les catégories en profitent et c'est pourquoi nous proposerions de réduire de 25 centimes les centimes additionnels à la contribution personnelle. On paierait donc fr. 1.25 au lieu de fr. 1.50.

Si nous ne dégrevons que la propriété foncière, qui donc en profiterait avant tout ? Les propriétés du domaine de l'Etat, le presbytère, les employés ou fonctionnaires occupant gratuitement un logement, les grandes Sociétés terriennes, comme la Compagnie Immobilière de l'Allemagne du Sud. Cela n'est pas possible, cela n'est pas juste.

Pour les raisons que je viens d'énumérer, nous demandons au Conseil de ratifier les propositions que nous avons faites il y a huit mois :

Fixons annuellement les ressources dont nous pouvons disposer, dégrevons ensemble, sans animosité, sans parti-pris avec le plus de justice possible.

Quant à nous, nous proposons de réduire de 50 centimes, les additionnels à la contribution foncière, de 25 centimes, les additionnels aux droit de patente et de 25 à 30 centimes, les additionnels à la contribution personnelle. J'ai dit.

M. Brandenburg. — M. Bollekens m'a reproché de ne pas avoir constaté dans le rapport qu'il avait fait des propositions de dégrèvement

M. Bollekens. — Ce n'est pas un reproche, c'est une simple constatation.

M. Brandenburg. — M. Bollekens a, il y a plusieurs mois, émis l'idée qu'il serait possible de réduire les contributions, mais il n'y avait pas de proposition bien étudiée.

Des voix. — Si, si.

M. Brandenburg. — La même idée avait été exprimée à différentes reprises en section par d'autres membres. Au surplus, j'avoue que je n'ai pas pensé à rappeler les propositions de M. Bollekens, mais je l'aurais fait si j'avais su lui être agréable.

M. Bollekens. — M. Brandenburg a tort d'attacher trop d'importance à ce qu'il appelle un reproche. Je tiens seulement à établir un point, c'est que je n'ai pas seulement émis l'idée d'un dégrèvement, mais que le 2 août 1892 mes amis et moi nous avons déposé une proposition précise.

Cela dit, je proposerai au Conseil de continuer la discussion vendredi.

M. l'Echevin Lefèvre. — Je ne suis pas libre ce jour-là.

Des membres. — A mardi alors. (*Assentiment*).

La séance publique est levée à 11 heures.

Le Conseil se constitue en Comité secret.

Il se sépare à 11 heures et demie.

RÉSIDENCE ROYALE

COMMUNE DE LAEKEN

BULLETIN COMMUNAL ANALYTIQUE

CONSEIL COMMUNAL**Séance du 10 mars 1893.***Présidence de M. E. BOCKSTAEL, Bourgmestre.*

La séance est ouverte à 8 h. 25 minutes du soir.

Présents : MM. Bockstael, bourgmestre-président ; Lefèvre et Nyssens, échevins ; Vandergeten, Tollenaere, Neybergh, Brandenburg, Demeer, Tassignon, Delva, Bogaerd, Bollekens et Vanderlinden, conseillers ; Houba, secrétaire communal.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 février dernier.

M. Bollekens. — J'ai plusieurs observations à présenter

au sujet du procès-verbal, et notamment en ce qui concerne le passage relatif à la création d'un second bataillon de la garde civique.

Une proposition, émanant du chef de la milice citoyenne ou d'une série d'officiers, tendant à voir transformer le bataillon de la garde civique en un double bataillon formant une demi-légion, a été renvoyée à l'examen d'une commission, qui a désigné M. Tollenaere comme rapporteur. Celui-ci vous a présenté un rapport qui conclut au rejet de la demande. Mais nous avons eu à constater une chose qui ne se passe qu'à Laeken : des membres ont voté en section les conclusions du rapport, et, ensuite, ils ont émis un vote négatif en séance publique et le rapport de M. Tollenaere a été rejeté.

Allez-vous partir du vote négatif que vous avez émis, pour déclarer qu'il y a lieu de créer un second bataillon? Nullement!

Le Conseil communal n'avait pas, d'ailleurs, à décréter l'organisation d'un bataillon; il n'avait qu'un avis à émettre et celui-ci a été négatif.

Le chef de la garde formule plusieurs arguments à l'appui de sa proposition : on ne peut pas, dit-il, commander sérieusement à des compagnies composées de plus de 117 hommes. Mais, s'il est démontré que jamais un capitaine n'a eu à commander une compagnie composée de 117 hommes, l'argument vient à tomber.

Jamais une compagnie n'a été composée de plus de 60 hommes sous les armes.

L'honorable Bourgmestre nous a dit que lorsqu'un homme n'est pas en état de s'équiper, on lui accorde un congé ou une exemption.

Cela est inexact; un capitaine de compagnie a déclaré que, dans sa compagnie, il y a 40 gardes qui ne devraient pas faire partie de la milice citoyenne.

D'autres capitaines ont signalé ce fait que, dans leur compagnie, 15 et même 20 hommes se trouvent dans le même cas!

Des ouvriers gagnant 3 francs par jour sont forcés de faire partie de la garde civique!

Mais on veut obliger le chef de la garde et la demande de création d'un second bataillon ne tend qu'à une chose : caresser quelques petites ambitions.

C'est grâce au panache qu'on espère se faire un peu de réclame électorale. Mais, Messieurs, il y a une chose certaine : un gros tiers des effectifs de la garde civique se compose d'hommes qui ne devraient pas faire partie de la milice citoyenne.

On veut traîner le Conseil communal à la remorque de quelques ambitieux qui aiment le panache. Mais il ne faut pas oublier que le panache coûte de l'argent à la Commune.

Si le Conseil émet un avis favorable à la création d'un second bataillon, il y aura des poursuites contre ceux que l'on suppose être capables de faire partie de la garde civique.

Mais la milice citoyenne ne renferme pas suffisamment d'hommes légalement équipés et enrôlés pour nécessiter la création du second bataillon et beaucoup de gardes devraient être licenciés.

Je tiens du commandant lui-même, que jamais une compagnie n'a 60 hommes sous les armes, et il en résulte que le meilleur argument formulé pour justifier la demande en question tombe de lui-même.

Je demande donc au Conseil d'émettre un avis défavorable à la création d'un second bataillon.

M. le Bourgmestre. — La question a été parfaitement élucidée dans la dernière séance.

Il a été entendu que ceux qui votaient les conclusions du rapport rejetaient la demande du commandant de la garde;

ceux qui ont répondu négativement votaient, par ce fait, la création du second bataillon.

Quant à ce qu'a dit M. Bollekens, au sujet de l'incorporation dans la garde civique, de personnes qui ne devraient pas en faire partie, j'ai déclaré, dans la dernière séance, que le Collège avait apporté un soin particulier à ne pas permettre qu'il en fût ainsi.

Nous ne permettons pas l'enrôlement de ceux qui ne se trouvent pas dans les conditions voulues.

Nous avons réclamé, au chef de la garde, le contrôle général de la garde civique pour en faire une révision complète.

Il a été interdit aux chefs de compagnies d'inscrire d'office des gardes sur les contrôles.

D'ailleurs, chaque fois qu'une réclamation fondée a été présentée, nous l'avons accueillie et il en sera toujours ainsi.

Quant au vote émis dans la dernière séance, il est acquis.

M. Vandergeten. — J'estime que le Conseil n'a voté que sur les conclusions du rapport de M. Tollenaere. Cela est si vrai que, ne me rappelant plus les termes des conclusions du rapport tendant au rejet de la demande, j'avais dit : non, par erreur. Mais j'ai rectifié celle-ci en émettant ensuite un vote affirmatif.

Nous n'avons donc pas voté en faveur de la création d'un second bataillon.

Messieurs, j'ai entendu déclarer par un officier qui doit savoir à quoi s'en tenir, puisqu'il touche de près à la bienfaisance publique, qu'il y a, dans la compagnie, quatorze citoyens secourus par le Bureau de bienfaisance !

Mais on fait la chasse aux gardes et beaucoup de personnes sont venues se plaindre chez moi.

Un ouvrier, gagnant trois francs par jour, marié et père de trois enfants, a été obligé d'adresser une requête au Collège,

pendant trois années consécutives, pour échapper au service de la garde civique.

On poursuit les gens; on veut absolument recruter les éléments nécessaires à la formation d'un second bataillon, si tout cela ne devait pas coûter si cher à la Commune, je ne m'opposerais pas à la multiplicité des panaches; mais il s'agit d'une dépense de 1,500 à 1,800 francs sans les accessoires, et, dans ces conditions, je propose au Conseil d'émettre un avis défavorable à la création d'un second bataillon.

L'argent de la Commune ne doit pas servir à satisfaire quelques petites ambitions.

M. Bollekens. — Je me félicite d'avoir provoqué une déclaration importante de la part de M. le Bourgmestre, à savoir que le Collège est si peu édifié sur les conditions dans lesquelles se font les incorporations dans la garde civique, qu'à la suite de mes observations le Collège a demandé les contrôles au chef de la garde et aux commandants de compagnies. On prendra donc des mesures très sévères quant à l'admission dans les cadres.

J'estime qu'avant de décider qu'il y a lieu de former un second bataillon, il serait nécessaire de procéder à la révision des listes.

Ce travail amènera des déchets très considérables. Nous verrons ensuite s'il faut créer un second bataillon. Mais faut-il courir à la création du second bataillon comme on court au feu? Mais les habits sont peut-être confectionnés et l'on attend sans doute le premier dimanche de soleil pour les exhiber! Enfin, on les rengânera, voilà tout!

M. le Bourgmestre. — J'ai dit que ce n'était pas à cause du grand nombre de gardes qui composent chaque compagnie qu'il y avait lieu de créer le second bataillon, mais à raison du grand nombre de compagnies.

Le Conseil a décidé qu'il était nécessaire de créer un second bataillon et non pas d'augmenter le nombre de compagnies.

Quant à l'inscription d'office de certaines personnes sur les contrôles, ce n'est pas M. Bollekens qui nous a fait connaître cette situation; ce sont les intéressés eux-mêmes auxquels le Collège a délivré un certificat constatant qu'ils ne doivent pas figurer sur les contrôles de la garde civique. Ils ont été acquittés par le Conseil de discipline. En ce qui concerne la demande du chef de la garde, elle a été adoptée.

M. Vandergeten. — C'est une chinoiserie !

M. Bollekens. — C'est donc le nombre de compagnies et non plus le nombre d'hommes qui a nécessité la demande de formation du second bataillon.

Mais, s'il n'y avait pas eu plus d'hommes en 1886 qu'en 1884, aurait-on créé six compagnies ? Evidemment non ! mais on a pourchassé les gens pour les incorporer !

Rappel au Règlement.

M. Delva. — Il s'agit uniquement de savoir si le Conseil a émis un avis favorable à la création d'un second bataillon. Si oui, il n'y a plus à discuter. Je trouve cette discussion oiseuse.

M. Vandergeten. — Non, mais elle vous gêne !

M. Delva. — Pas du tout ! mais elle est inutile; il suffit de consulter le Conseil sur le point de savoir s'il a émis ou non un avis favorable. (*Interruption.*)

M. le Bourgmestre. — En cas de réclamation sur le procès-verbal, le règlement dit que c'est au Conseil à décider.

M. Bollekens. — M. Delva joue ici le rôle de Terre-Neuve.

M. Delva. — C'est la cinquième fois que vous revenez sur des questions résolues !

M. Bollekens. — M. le Bourgmestre combat avec ardeur pour faire faire une dépense inutile, vous n'avez pas voulu voter, et vous avez bien fait, en faveur du second bataillon. (*Interruption.*)

L'argument que j'ai fait valoir gêne M. le Bourgmestre.

M. le Bourgmestre. — Pas du tout !

M. Bollekens. — Il a été si peu entendu que le Conseil se prononçait pour la formation d'un second bataillon, qu'il a été question d'émettre un vœu pour voir réduire le bataillon à 4 compagnies.

Avant de songer à former un second bataillon, il s'agit de savoir exactement quels sont les citoyens qui doivent faire partie de la garde civique.

Nous nous élevons contre le procès-verbal, si non, Messieurs, nous aurions l'air d'admettre l'interprétation donnée par M. le Bourgmestre au vote du Conseil.

Je ferai remarquer qu'il n'est pas d'usage, dans les assemblées délibérantes, de voter sur les propositions émanant de particuliers quand il y a des rapports. (*Interruption.*)

Dans la dernière séance, il n'a été question que d'une seule chose : adopter ou rejeter le rapport de M. Tollenaere.

M. le Bourgmestre. — Quand une proposition est soumise à l'examen d'une assemblée, et qu'un rapport propose un avis défavorable, la conséquence du rejet des conclusions du rapport, c'est l'adoption de la proposition.

M. Bollekens. — Mais il n'y a pas de proposition dans l'occurrence.

M. le Bourgmestre. — Pardon ! Le major a proposé de créer un second bataillon, et les sections réunies ont examiné cette proposition. Elles ont fait un rapport dont les conclusions

étaient défavorables, mais le Conseil a voté contre les conclusions du rapport. Le Conseil est donc d'avis qu'il y a lieu de créer un second bataillon. (*Interruption.*)

M. Bollekens. — Quelle plaisanterie!

M. Neybergh. — J'ai voté la création du second bataillon; mais au moment du vote j'ignorais la façon dont on procède au recrutement des gardes.

Ne pourrait-on pas faire une enquête pour savoir si les faits dénoncés par M. Bollekens sont exacts?

Si l'on démontrait que dans une seule compagnie il y a 40 indigents, par exemple, notre opinion pourrait changer.

M. le Bourgmestre. — L'enquête est inutile sur ce point. Je ne puis qu'appliquer le règlement. Je vais mettre aux voix la partie du procès-verbal sur laquelle il y a contestation.

M. Delva, — Si j'avais été présent, je n'aurais pas voté la création du second bataillon; on a voulu former 6 compagnies avec l'intention de nommer un colonel. (*Interruption.*)

M. le Bourgmestre. — Cela n'est pas exact!

M. Vandergeten. — La bonne foi du Conseil a été surprise!

M. le Bourgmestre. — Je vais mettre aux voix la partie du procès-verbal concernant le point qui vient d'être discuté.

— Cette partie du procès-verbal est adoptée par 9 voix contre 3 et 1 abstention.

M. Bollekens. — Je désire qu'il soit acté que j'ai voté contre cette partie du procès-verbal.

Messieurs, dans une autre partie du procès-verbal, il est dit (ce qui est très exact), que M. Lefèvre avait exprimé l'avis, avant la discussion du budget, qu'il était temps d'examiner les propositions de réduction des centimes additionnels, si l'on voulait que les habitants puissent profiter de cette réduction cette année-ci.

Mais le procès-verbal ajoute que M. Bo'lekens, tout en partageant cet avis, avait répondu qu'il y avait lieu, cependant, de discuter le budget avant de proposer la quotité des centimes additionnels à réduire.

Mais cela prendra un certain temps et, au premier avril, on dira que s'il n'y a pas de réduction c'est l'opposition qui en est la cause. C'est pourquoi j'avais demandé si l'on se réunirait mardi; et la chose a été unanimement décidée. Cependant, la séance n'a pas eu lieu mardi. On perd ainsi beaucoup de temps! Veut-on nous empêcher de discuter le budget sous peine de ne pas pouvoir nous occuper de la réduction des centimes additionnels? (*Interruption.*)

M. l'Échevin Lefèvre. — Voici ce que dit la sténographie :

M. l'Échevin Lefèvre (motion d'ordre). — Je demanderai au Conseil de s'occuper avant tout de la réduction des centimes additionnels. M. le Gouverneur nous a fait observer qu'il y a urgence, les rôles devront être distribués le 1^{er} avril.

M. Bollekens. — C'est exact, mais il faut que nous arrêtions avant tout le budget, car les centimes additionnels seront réduits dans la proportion dans laquelle le budget sera réduit. Je propose donc de commencer immédiatement la discussion du budget.

M. l'Échevin Lefèvre. — Je ne m'y oppose pas, mais j'ai cru devoir prévenir le Conseil de ce qui peut se présenter.

M. Bollekens. — C'est le compte-rendu analytique, mais non la sténographie.

Je demande qu'il soit acté que, si la discussion n'a pu être continuée plus tôt, ce n'est pas de notre faute, attendu que le Collège n'a convoqué le Conseil que pour aujourd'hui seulement.

M. l'Échevin Lefèvre. — S'il n'y a pas eu de séance

mardi, c'est parce que nous avons eu une réunion concernant les affaires communales.

— Le procès-verbal est adopté.

M. l'Échevin Lefèvre donne lecture : 1° d'une communication concernant l'arrêté du 24 février annulant la décision du Conseil communal relative au *referendum* sur le droit de suffrage.

— Pris pour information.

2° D'une communication relative à la création d'un poste de police rue Fransman.

— Renvoi à la section des finances.

M. l'Échevin Lefèvre communique une lettre du Gouverneur de la Province, rappelant sa dépêche du 15 octobre réclamant l'envoi du compte communal de 1891.

Ce compte a été renvoyé à la commission du budget qui a désigné M. Bollekens comme rapporteur.

M. Bollekens a demandé l'ajournement à un mois.

M. Bollekens. — Mon rapport sera prêt dans 15 jours.

Budget de 1893.

(M. le Bourgmestre cède le fauteuil de la présidence à l'Echevin Lefèvre).

M. le Bourgmestre. — Messieurs, dans la dernière séance, M. Bollekens commençait son discours en disant : « nous voici enfin arrivés à la discussion du budget.

M. Bollekens a employé l'adverbe : « enfin », comme s'il avait cherché à faire discuter plus tôt le budget.

Or, si la discussion du budget arrive si tard, c'est en grande partie à M. Bollekens que nous le devons.

En effet, il est rapporteur du compte de 1891 depuis plusieurs mois. M. Bollekens nous a dit qu'il avait été empêché de faire son rapport à cause de sa qualité de rapporteur de la commission du gaz; or, il est évident que son rapport sur la question du gaz n'exigeait de sa part qu'un travail de deux ou trois heures, puisque M. Bollekens avait à sa disposition des notes très complètes.

M. Bollekens, avec une incroyable légèreté, est venu proposer de diminuer les impôts, et cela, Messieurs, sans savoir quel sera le résultat final du compte, mais son unique désir a été de faire de la réclame électorale !

Cependant, M. Bollekens nous dit que « le budget est un peu comme un homme mutilé auquel il manquerait un bras et une jambe et qui ne pourrait marcher qu'avec des béquilles. »

Mais alors, Messieurs, on aurait mauvaise grâce de lui enlever encore une partie de ce qu'il possède pour marcher; on aurait mauvaise grâce de le mutiler davantage !

Mais M. Bollekens, depuis son échec au Conseil provincial, trouve que tout est mauvais, alors cependant qu'il n'avait jadis que des louanges à nous adresser.

Il est évident qu'une administration ne va pas diminuer ses ressources quand l'intérêt général exige qu'elle les conserve.

Mais M. Bollekens veut montrer qu'il est l'opposition ; que nous gérons mal les affaires communales tandis que lui, M. Bollekens, connaît admirablement les besoins de la Commune. Il a trouvé tout de suite que, pour rendre les habitants heureux, il fallait diminuer les impôts. De plus, il a trouvé une tare dans notre budget : il s'agit des 185,000 francs portés comme annuité et destinés à éteindre les emprunts.

Or, en 1872, alors que ces 185,000 n'existaient pas, les habitants étaient-ils plus heureux ?

Mais, Messieurs, les habitants de cette époque réclamaient des emprunts pour pouvoir exécuter des travaux et développer la commune.

D'ailleurs, toutes les oppositions ont adopté le système suivi aujourd'hui par M. Bollekens : il n'a rien inventé. Et il en est ainsi partout : lorsqu'on veut renverser une administration, on fait croire au corps électoral que les finances sont mal gérées.

Les 185,000 francs en question concernent les annuités des divers emprunts y compris le dernier qui comprend une somme de 550,000 francs qui doit servir à la distribution d'eau.

Mais il y a aux recettes une somme qui vient en défalcation du chiffre de 185,000, ce qu'il a eu soin de garder sous silence.

M. Bollekens nous dit qu'il ne faut demander des centimes additionnels que jusqu'à concurrence de ce qui est strictement nécessaire pour les charges communales. Mais celles-ci ont toujours été de beaucoup supérieures aux contributions réclamées aux habitants.

Si l'on additionne les sommes payées par les habitants avant la réduction des impôts, on trouve un chiffre de 350,000 francs ; et dans cette somme sont compris les 25,000 francs provenant de la taxe directe d'égout et de pavage, ce qui n'existerait pas

sans la tare de 185,000 francs. Nous avons donc 350,000 francs pour faire le ménage communal, qui coûte 756,336 francs.

Or, si l'on appliquait le système de M. Bollekens, il faudrait plus que doubler les impôts !

C'est grâce à la tare de 185,000 francs que nous avons toujours eu des budgets en équilibre et des comptes clôturant par des excédents.

Sans la tare, nous n'aurions pas reçu depuis qu'elle existe, 200,000 francs pour les égouts, et 162,000 francs pour la taxe des bâtisses.

Le produit des concessions au cimetière nous a valu fr. 1,722,183.15 la Fabrique d'église a reçu sur cette somme 546.804 francs.

Nous avons fait une recette de 309,582 francs du chef des caveaux au cimetière.

Mais, d'après M. Bollekens, c'est lui qui a tout fait : les écoles, la distribution d'eau, etc. !

J'avais cru, cependant, que nous avions fait aussi quelque chose ! M. Bollekens, qui a l'élocution facile, fait supposer qu'il a le mérite d'avoir tout fait à Laeken. (*Interruption.*)

Messieurs, sans la tare de 185,000 francs ; nous ne pourrions pas payer 129,137 francs pour l'instruction populaire ; nous ne pourrions pas non plus intervenir pour 97,734 francs dans les frais concernant les Hospices et le Bureau de bienfaisance.

Nous avons pu, grâce à cette tare, demander à l'Etat et à la Province, les sommes nécessaires aux besoins communaux, ce qui nous a permis d'enrichir le patrimoine communal.

Nous sommes arrivés à créer des ressources extraordinaires et celles-ci sont plus considérables que celles payées par les habitants à titre de contributions directes.

M. Bollekens nous a dit que c'était grâce aux amputations

qu'il a opérées, que le budget de 1891 a donné un excédent de 64,000 francs.

Mais, si nous n'avons pas dépensé cette somme, c'est parce que nous n'en avons pas eu besoin.

Vous cherchez à faire croire que nous dépensons pour le plaisir de dépenser, mais la population a confiance dans ses administrateurs; elle ne vous croira pas !

Messieurs, le poste relatif à l'entretien et aux réparations à faire à la voirie, avait été fixé par nous à 17,000 francs, mais M. Neybergh a demandé de le réduire à 8,000 francs.

J'ai dit alors que nous ne pourrions faire des réparations que pour 8,000 francs en ajoutant que les réparations faites tardivement coûtent beaucoup plus cher que si elles avaient été faites en temps utile. C'est ce qui est arrivé. Avant 1891, nous remplacions les mauvais pavés par des pavés de remploi, tandis que depuis lors, plusieurs rues doivent rester en mauvais état.

M. Bollekens a dit qu'il avait dû, contrairement à mon avis, faire des réductions; cela est absolument innexact.

Les réductions se sont élevées à 24,000 francs environ; beaucoup d'entre elles ont été votées à l'unanimité; une partie a été votée contre l'avis du Collège, notamment en ce qui concerne l'entretien de la Maison communale et des bâtiments communaux.

Nous pensons qu'il ne faut laisser tomber en ruine les bâtiments communaux; il faut les réparer en temps utile. Mais nous devons bien négliger ces travaux, car nous ne pouvons dépenser que les sommes portées au budget. Mais, dans quelques années, les réparations à faire seront plus considérables et aussi plus coûteuses.

Si M. Bollekens avait connu à fond les nécessités budgétaires de la Commune, il n'aurait pas demandé une réduction de 64,000 francs.

L'excédent du compte de 1891 provient de différentes causes étrangères aux prévisions budgétaires, il comprend notamment l'annuité de l'emprunt qu'il n'a pas fallu payer, le capital n'ayant pas été utilisé et des sommes prévues pour des travaux qui n'ont pas encore été exécutés.

Il eût été plus prudent de conserver toutes les ressources dont nous pouvons disposer pour mettre à exécution, immédiatement les travaux productifs qui figurent au projet de budget des dépenses facultatives.

A tout instant on demande des travaux dont la nécessité est indiscutable; en diminuant nos ressources, le Conseil s'oblige ou à en ajourner l'exécution ou à créer de nouvelles ressources; d'autre part, en arrêtant l'exécution des travaux, on tue la poule aux œufs d'or. On diminue l'activité commerciale et industrielle et l'on augmente le nombre des sans-travail.

Pour M. Bollekens, la réclame électorale va avant l'intérêt de l'industrie du bâtiment, du commerce et des travailleurs; il trouve plus commode de faire diminuer nos ressources pour se procurer le plaisir de trouver mauvaise notre situation financière et un prétexte à sa nouvelle théorie.

Il croit avoir tout démontré quand il dit lorsque j'ai des travaux à faire pour mon compte personnel, je consulte ma bourse.

M. Bollekens peut tenir ce langage comme particulier; mais les administrations publiques doivent savoir se créer des ressources pour l'exécution des travaux indispensables: elles doivent songer aux générations futures. Si nous avions, en 1872, pratiqué le système de M. Bollekens, Laeken serait encore dans la situation des petites communes urbaines, condamnées à conserver ses foyers d'infections provenant des eaux de lessives des nombreuses lavandières installées le long des rues dépourvues d'égouts et de pavages; nous n'aurions pu

donner aux propriétés une plus-value considérable, développer l'industrie du bâtiment, le commerce; organiser l'instruction publique et tous les services en général, c'est grâce aux ressources que nous avons créées que nous devons la transformation de notre village en une belle commune de 25,000 habitants.

Que serait-elle si nous avons suivi le système de M. Bollekens ?

Messieurs, aucune commune un peu importante, faisant partie d'une grande agglomération, ne reste stationnaire; sa population augmente et les services communaux se développent dans ces conditions, des ressources nouvelles lui sont indispensables.

Il s'agit d'augmenter ses ressources dans une proportion équivalente à l'augmentation des charges.

D'autre part, il faut savoir dépenser de l'argent dans l'intérêt de son commerce en attirant l'étranger dans la commune; il faut donner des fêtes et rendre le séjour attrayant. Tel est l'intérêt bien entendu des habitants.

Aussi, Messieurs, depuis 21 ans, nous ne nous sommes pas arrêtés aux dépenses; nous avons marché résolument dans la voie du progrès et la tare, dont a parlé M. Bollekens, n'est que la marque de notre prospérité. Elle est venue en aide aux habitants.

Les terrains qui, à cette époque, se vendaient de 15 à 30 ou 40,000 francs l'hectare trouvent acquéreurs aujourd'hui à raison de 200,000 francs l'hectare et au-delà.

Notre budget, loin de ressembler à un homme mutilé, se porte admirablement; ses jambes sont excellentes et il ne craint pas celles de M. Bollekens, à preuve qu'il a permis de réduire de 50,000 francs les additionnels aux contributions personnelle et foncière.

On veut aussi procéder à une suppression complète du budget extraordinaire; mais, alors, plus de travaux utiles! et le public, après avoir pâti de la situation, s'empressera de demander qu'on en revienne à notre système.

M. Bollekens ne semble pas connaître la véritable situation; il fait de beaux discours, émaillés de fleurs de rhétorique, fleurs d'une odeur fétide, sentant la rancune personnelle, d'une fragilité telle que le moindre souffle les détruit.

Il faut autre chose que des discours pour bien administrer : il faut des actes! et les observations, qui ont été formulées par M. Bollekens, n'ont aucune base sérieuse ainsi que je viens de le démontrer.

M. Bollekens. — Je demanderai à M. le Bourgmestre de vouloir m'inscrire comme premier orateur pour la prochaine séance.

M. Vandergeten. — M. le Bourgmestre nous accuse d'être une opposition tracassière, avide de réclames électorales!

Il a oublié de rappeler ce qu'il m'avait dit l'autre jour, que nous sommes appuyés par les journaux catholiques, que nous sommes les amis du *Patriote*, etc.

Eh bien, Messieurs, toutes ces accusations ne nous émeuvent pas, nous restons impassibles; nous avons conscience de notre moralité et cela nous suffit!

Nous avons entendu tout à l'heure des injures à l'adresse de M. Bollekens, absolument comme si M. Bollekens représentait à lui tout seul l'opposition.

M. le Bourgmestre lui a rappelé son échec à l'Association libérale; or, contre qui M. Bollekens a-t-il échoué? Contre un homme qui jamais, depuis un grand nombre d'années, ne s'est plus occupé de politique et qui s'est borné à empocher des honoraires pour plaider des procès ou ne pas les plaider, alors que l'honorable M. Bollekens plaide ici gratuitement les affaires communales.

C'est là, Messieurs, le cynisme de l'ingratitude à l'égard de M. Bollekens. Dans la question du gaz, nous avons obtenu gain de cause, et M. Bollekens a contribué grandement à nous faire obtenir ce résultat et, cependant, il ne reçoit pas d'honoraires de la Commune, tandis que certains de ses adversaires reçoivent de l'argent et des honneurs!

Messieurs, le Bourgmestre, comme toujours d'ailleurs, a fait le panégyrique de toute son existence. C'est lui qui a tout fait, il connaît tout; les autres ne connaissent absolument rien! Il a même fait des millionnaires à Laeken; or, Messieurs, je suis un ancien Laekenois et, cependant, je suis bien moins millionnaire que le jour où M. Bockstael a commencé la gestion des affaires communales!

Lorsqu'une maladresse a été commise, M. le Bourgmestre a toujours eu soin de rejeter la faute sur le Conseil communal; lorsqu'on lui disait : la Commune est endettée, il répondait qu'il n'en pouvait mais, et que la situation était due aux votes du Conseil communal; c'est encore le Conseil communal qui a causé la dette de quatre millions, et les 180,000 francs d'annuité à payer ainsi que les centimes additionnels à la contribution foncière et à la contribution personnelle. C'est au Conseil également que l'on doit les centimes additionnels au droit de patente. Est-ce encore la faute du Bourgmestre, si la commune de Laeken est la plus imposée? Non, c'est la faute du Conseil communal; c'est avec les emprunts que M. Bockstael a administré la Commune. Il disait, autrefois, nous ferons un emprunt et, ensuite, il y aura des travaux productifs.

Mais, Messieurs, il y a des travaux non productifs; et quant aux travaux productifs, qu'en est devenu le produit? Il a été absorbé dans le ménage communal!

M. le Bourgmestre a créé des ressources extraordinaires, mais au moyen d'emprunts, et il a dépensé les ressources pro-

venant de ces emprunts. Après avoir reçu 622,000 francs de taxe d'égout et de pavage, il ne reste plus un sou et les annuités des emprunts restent à payer pendant 66 ans !

M. Delva. — Vous avez voté le budget.

M. Vandergeten. — S'il vous plaît, M. le défenseur officiel de M. Bockstaël ?

M. le Bourgmestre. — M. Vandergeten n'a pas compris un seul mot de tout ce que j'ai dit. (*Interruptions.*)

M. Vandergeten. — M. le Bourgmestre ne peut pas se taire pendant cinq minutes ; ce que je dis le chiffonne apparemment, et il a parlé tout-à-l'heure pendant près d'une heure et demie. Loin d'avoir enrichi la Commune, je dis que M. Bockstaël l'a ruinée, et ce n'est pas d'ici à de longues années, malgré les économies, qu'on parviendra à mettre de l'ordre dans les finances communales !

Nous avons ici des ressources qu'on ne possède pas ailleurs : il y a, par exemple, les ressources provenant du cimetière ; c'est encore M. le Bourgmestre qui les a procurées, dit-il !

Mais non, Messieurs, c'est par sa faute que nous avons perdu des ressources considérables qui auraient pu provenir des concessions au cimetière ; c'est un conseiller communal que je ne veux pas nommer, qui a pris l'initiative dans cette question et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'il a obtenu un vote du Conseil.

Il y a eu, à cet égard, un procès en revendication des concessions du cimetière communal ; mais le conseiller auquel je viens de faire allusion n'était plus ici. Or, deux jurisconsultes célèbres de cette époque, MM. Orts et Dolez, ont émis l'avis que les concessions de cimetière appartiennent entièrement aux communes et que celles-ci ne doivent partager avec personne !

Et qui donc a proposé la transaction avec la Fabrique d'église ?

C'est M. Bockstaël !

M. le Bourgmestre a laissé jouer la Commune !

On s'imagine que la nouvelle partie du cimetière n'est plus concessible en faveur de la Fabrique.

Mais, Messieurs, il n'en est pas ainsi, aussi longtemps qu'il y aura un pied de terre à concéder, la Fabrique en prendra sa part, et nous devons cela à M. le Bourgmestre !

M. le Bourgmestre a laissé périmer le délai d'appel.

Il impute à l'avocat, cette négligence; mais son devoir était de veiller à la situation.

Il a fait perdre à la Commune des centaines de mille francs.

M. Bockstaël a parlé du produit des concessions au cimetière et ici encore « c'est moi, dit-il, qui suis Guillot, berger de ce troupeau »...

M. le Bourgmestre. — Je vous défie de prouver tout ce que vous avancez.

M. Vandergeten. — Veuillez ne pas m'interrompre !

Si nous sommes la Commune la plus imposée, c'est grâce à M. Bockstaël qui a toujours voulu gouverner tout seul sans supporter la moindre contradiction.

M. Bockstaël a trompé le Conseil qui, malheureusement, ne l'a que trop suivi !

Quant à moi, je déclare avoir été souvent trompé !

M. le Bourgmestre. — En quoi vous ai-je trompé ? (*Interruption.*)

M. Neybergh. — Vous interrompez constamment, cependant nous vous avons laissé parler !

M. le Bourgmestre. — Je n'ai pas employé les termes dont se sert M. Vandergeten !

M. Bollekens. — Vous nous avez prêté les mobiles les plus bas !

M. le Bourgmestre. — Je me borne à demander la preuve de ce qu'on avance. (*Interruption.*)

M. Vandergeten. — Vous demandez des preuves ?

M. Bollekens. — On fera la lumière.

M. le Bourgmestre. — Je suis prêt à la faire.

M. Bollekens. — Nous vous y attendons !

M. Vandergeten. — Pour M. le Bourgmestre, les décisions du Conseil sont lettre morte. Nous avons décidé de concéder l'adjudication des pavés à la Société d'Yvoir, au prix de fr. 6.65 le mètre carré, placement compris. Mais M. Bockstael a traité ailleurs au prix de fr. 6.70, placement non compris.

Quant à l'argent destiné aux fêtes, M. le Bourgmestre l'a distribué à qui bon lui semblait !

Et quant au bassin de natation, j'avais dit qu'il était temps de le combler pour établir là une belle plaine, ce qui aurait occupé les ouvriers. Mais M. le Bourgmestre s'occupe plutôt de son vélodrome que nous n'avons jamais voté !

En ce qui concerne l'école de la chaussée d'Anvers, il y a un plan qui coûte 2,830 francs ; il s'agit d'une école à faire au bout d'un jardin. Il y aura là une grande salle de spectacle pour satisfaire le désir des amis de M. le Bourgmestre !

En 1886, j'avais demandé à M. le Bourgmestre s'il ne serait pas possible de trouver un terrain chaussée d'Anvers, pour y ériger une école. Or, M. le Bourgmestre m'a répondu négativement et, cependant, nous avons acheté en cet endroit une maison de 85,000 francs et nous y avons fait pour 50,000 francs de travaux !

M. le Bourgmestre. — Vous avez choisi l'emplacement !

M. Vandergeten. — Vous n'avez jamais mûri un projet, vous avez formulé un projet d'école de 400,000 francs, mais, à côté de cela, il y a eu un emprunt de 500,000 francs. M. Bockstael prétend qu'il enrichit la Commune ! mais ce sont là des utopies qui nous ont perdus !

M. le Bourgmestre est toujours disposé à dépenser, il n'ose pas refuser les subsides que demandent les sociétés ! Nous avons refusé 3,000 francs à une société, mais M. le Bourgmestre lui a octroyé 1.500 francs d'une manière détournée.

M. le Bourgmestre. — Absolument pas !

M. Vandergeten. — Grâce à l'élément jeune et actif qui est entré au Conseil, vous avez dû faire des réductions budgétaires ; mais, si l'on en croyait M. le Bourgmestre, la Commune irait à la ruine complète.

— La séance est levée à 11 heures.

RÉSIDENCE ROYALE

COMMUNE DE LAEKEN

BULLETIN COMMUNAL ANALYTIQUE

CONSEIL COMMUNAL**Séance du 14 mars 1893.***Présidence de M. E. BOCKSTAEL, Bourgmestre.*

La séance est ouverte à 8 heures et un quart.

Présents : MM. Bockstael, bourgmestre, Lefèvre, Nyssens, échevins; Vandergeten, De Ridder, Neybergh, Brandenburg, De Meer, Tassignon, Delva, Bogaerd, Vanderlinden, conseillers; Houba, secrétaire communal.

Absents : MM. Tollenaere, Salvador, Bollekens, conseillers.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

— La rédaction en est adoptée.

Communication.

M. Vandergeten. — M. Bollekens, retenu en province, me prie, par télégramme, de l'excuser ; il ne pourra se rendre à la séance que vers 9 1/4 heures.

M. le Bourgmestre. — M. Tollenaere, retenu en province par une affaire de famille, s'excuse également.

— Pris pour notification.

M. l'Échevin Lefèvre. — Messieurs, un honorable conseiller a dit souvent que M. le Bourgmestre ne consultait pas ses collègues du Collège au sujet des dépenses à faire : il a cité les fêtes publiques et le vélodrome.

J'ai toujours protesté contre cette assertion, démentie d'ailleurs par notre attitude.

Je renouvelle ma protestation, j'entends conserver toute ma liberté d'appréciation sans obéir aveuglément, comme on veut le faire croire, aux volontés du Bourgmestre.

M. Vandergeten. — Je ne mets pas en doute la sincérité de Messieurs les échevins, mais je répète que M. le Bourgmestre s'arroge un pouvoir qui ne lui appartient pas. C'est ainsi que M. le Bourgmestre donne des ordres sans prendre l'avis de ses échevins.

Vendredi dernier, j'ai demandé à MM. Nyssens et au Secrétaire communal ce que signifiaient les travaux en cours au vélodrome et ces Messieurs n'étaient pas du tout au courant de la situation. Qui donc avait décidé ces travaux.

M. l'Échevin Lefèvre. — Dans une précédente séance,

M. le Bourgmestre a dit qu'on emploierait des ouvriers inoccupés, aux travaux du vélodrome.

M. Vandergeten. — Oui, mais j'ai fait observer qu'il serait préférable de faire là une plaine bien unie pour la foire et les fêtes publiques. J'ai dit que l'on pourrait donner ainsi de l'ouvrage à beaucoup d'ouvriers. Mais mon observation est restée sans réponse.

Ma conviction, Messieurs, c'est que M. le Bourgmestre donne des ordres à lui tout seul et qu'il exerce un véritable ascendant sur les membres du Collège.

J'ai subi également cet ascendant; M. le Bourgmestre a employé, pour me convaincre, des moyens auxquels je ne voudrais pas recourir pour faire pénétrer la conviction dans l'esprit d'autrui.

Il nous a souvent trompés !

M. le Bourgmestre. — Où et quand ?

M. Vandergeten. — J'avais signalé la propriété *Vader*, qui aurait pu convenir pour l'installation d'une école; mais M. le Bourgmestre m'a répondu qu'elle n'était pas à vendre.

Or, à ce moment même, la propriété était mise en vente. Croyant à la parole de M. le Bourgmestre, j'ai voté l'acquisition d'une autre maison qui devait coûter 95,000 francs, et qui, sur mes observations, n'a donné lieu qu'à une dépense de 85,000 francs.

J'ai donc été trompé !

Vous avez chargé un architecte d'élaborer un projet d'école; mais vous n'avez pas consulté le Conseil.

Le plan sera rejeté, mais nous aurons à payer la note de l'architecte !

M. l'Echevin Lefèvre. — Le Collège était d'accord au sujet de ce plan.

(M. le Bourgmestre cède la présidence à M. l'Echevin Lefèvre).

M. le Bourgmestre. — M. Vandergeten envisage les questions par leur petit côté.

L'an dernier, le Collège a cru devoir, dans l'intérêt du commerce Laekenois, satisfaire les sociétés vélocipédiques qui demandaient à donner des concours et à faire la toilette de terrains vagues appartenant à la Commune, en y faisant quelques travaux de terrassements pour servir de piste de vélodrome.

Etant donné l'impossibilité de donner une destination définitive aux terrains, avant qu'une décision ne soit intervenue relativement aux installations maritimes. Le Collège n'a pas hésité à faire la minime dépense réclamée et a autorisé plusieurs sociétés vélocipédiques et pédestres à organiser des concours qui ont eu beaucoup de succès et dont les commerçants ont largement profité.

De plus, les fêtes données l'année dernière comme celles des autres années, n'ont pas coûté un centime à la caisse communale, puisque, conformément à la décision du Conseil communal, elles ont été payées au moyen du produit des places louées aux forains.

Il en est de même des subsides accordés aux sociétés de musique d'après le désir du Conseil communal. Ces sociétés ont été payées par concerts exécutés sur les places publiques. Il est donc absolument inexact qu'on ait donné comme l'a affirmé M. Vandergeten, 2,500 francs à une société.

A la fin de l'année, un constructeur nous a demandé à pouvoir déverser ses terres qu'il avait en trop, dans les terrains voisins du Tivoli. L'autorisation lui a été accordée, à condition d'employer deux hommes pour régaler les terres, et comme la piste du vélodrome exigeait quelques modifications de terrassement nous en avons profité pour imposer à ce constructeur de déverser ses terres sur la piste.

Après avoir fait enlever les cendres qui recouvraient les terrassements par un ouvrier terrassier de la Commune, la seule dépense que nous ayons faite. Le vélodrome a été modifié sans qu'il en coûte à la Commune.

Motion d'ordre.

M. Neybergh. — M. le Bourgmestre semble vouloir absorber toute la séance. Or, vendredi dernier, j'avais demandé la parole mais plusieurs collègues un peu fatigués, ont manifesté le désir de remettre la suite de la discussion. C'est par déférence, pour ces Messieurs, que j'ai consenti à ne parler qu'aujourd'hui. Je demande donc la parole.

M. le Bourgmestre. — Soit. Je continuerai ma réponse à M. Vandergeten après que M. Neybergh aura parlé.

M. le Président. — La parole est à M. Neybergh.

M. Neybergh. — L'audacieux a souvent pour lui le succès de la fortune!

Je pensais qu'après la discussion qui a eu lieu au sujet du vélodrome il n'aurait plus été question de celui-ci; mais M. le Bourgmestre a eu l'audace d'en parler encore!

M. le Bourgmestre a dans son dossier une note de journées d'ouvriers; il s'agit, dans cette note, de 7, 8, 9 ou 10 ouvriers; or, il a été constaté que 20 ouvriers ont travaillé journellement à ce vélodrome!

Lorsque la chose a été démontrée M. le Bourgmestre a répondu que cette note regardait le Collège et non pas le Conseil communal, et un Conseiller lui a dit ensuite: vous avez donc deux factures, l'une pour le Conseil et l'autre pour le Collège?

M. le Bourgmestre. — Cela n'est pas exact!

M. Neybergh. — Vous avez reconnu que vous vous étiez trompé et qu'il ne s'agissait pas de 700 francs mais bien de 1,300 francs.

M. le Bourgmestre. — Cela est absolument inexact; on produira le dossier dans la prochaine séance!

M. Neybergh. — Je maintiens tout ce que j'ai dit!

M. Vandergeten. — Cela est absolument exact!

M. le Bourgmestre. — Dans le dossier figurait non pas une note, mais un simple calcul qui avait été fait en vue d'une opération.

Je dis que le vélodrome a été très utile et qu'il le sera encore dans l'avenir.

M. Neybergh. — Vous déplacez le débat!

M. le Bourgmestre. — Un jour, le Président d'une société a dit, dans un établissement de la Commune, que si le vélodrome du Bois de la Cambre ne se faisait pas, on installerait le vélodrome à Laeken, et qu'alors on louerait des habitations. (*Interruptions*). Eh bien, le vélodrome du bois rencontre des difficultés il n'est pas certain qu'il se fera et j'estime qu'au lieu de récriminer et faire de l'opposition tracassière, de nature à éloigner les amateurs cyclistes, vous serviriez mieux les intérêts de nos commerçants en leur faisant bon accueil.

M. Neybergh. — Tout ce que j'ai dit est l'expression de la vérité à moins que vous n'ayez fait disparaître des pièces du dossier.

M. le Bourgmestre. — Le Conseil a eu toutes les pièces sous les yeux!

M. Neybergh. — Il ne s'agit pas d'ailleurs de savoir si la dépense est importante ou non, mais il s'agit de savoir si vous aviez le droit de détourner un terrain de sa destination sans le consentement du Conseil. Je dis que vous avez outrepassé vos droits.

Cela dit, Messieurs, j'en reviens à la discussion générale du budget.

A la dernière séance M. le Bourgmestre a fait l'éloge de son administration; il considère son passage aux affaires comme le signal de la régénération de la Commune!

M. le Bourgmestre m'a cité, en disant que j'avais, moi seul, réclamé des travaux importants, par exemple le percement du quartier de la Comtesse de Flandre.

En effet, j'ai demandé l'exécution de ce travail et je m'en fais gloire!

Il s'agissait, en effet, de donner à ce quartier la salubrité qui lui manque : ce quartier avait été pendant trop longtemps déshérité!

M. le Bourgmestre nous a dit que des terrains qui, autrefois valaient peu de chose, avaient été vendus dans ces derniers temps à raison de 200,000 francs; il a ajouté que des habitants de Laeken qui étaient pauvres autrefois, sont devenus riches!

Si donc à Laeken il y a des millionnaires, c'est à M. le Bourgmestre qu'on le doit!

Seulement, pour M. le Bourgmestre, lorsqu'on est très endetté, lorsqu'on est écrasé sous les charges, on jouit évidemment de la plus grande aisance : c'est là un paradoxe financier habituel à M. le Bourgmestre.

J'avais donc demandé la création du quartier de la Comtesse de Flandre. Eh bien, Messieurs ce quartier n'était-il pas d'un intérêt capital? Et, d'ailleurs, la première partie de la rue de la Comtesse de Flandre n'était-elle pas faite?

Je crois avoir servi avec intelligence les intérêts bien entendus de la commune. Quant aux égouts de la rue de Molenbeek, ils étaient également indispensables; ce quartier de la Commune avait besoin d'être régénéré.

J'ai démontré que le service n'était pas organisé comme il

devait l'être lorsque le choléra a sévi dans ce quartier, et vous même, M. le Bourgmestre, vous avez proposé la création d'égouts et là vous avez bien fait.

J'aborde un autre point.

Dans une prochaine séance, on viendra représenter certains membres du Conseil comme les adversaires de la création d'écoles ; on les fera passer pour des ennemis de l'enseignement ; mais notre passé proteste contre de pareilles accusations et je viens aujourd'hui demander la création immédiate d'une école dans la rue Fransman.

M. le Bourgmestre. — Tout le monde est d'accord ; mais nous avons déjà présenté deux projets !

M. Neybergh. — Vous n'avez rien présenté du tout !

Si vous aviez voulu une école dans ce quartier, elle serait faite.

Vous faites sortir les projets de leurs cartons, à l'occasion de la période électorale.

Depuis plus de 3 ans, les habitants de la rue Fransman ont demandé l'école et rien n'est fait !

Sur les instances de M. Vandergeten, dans la séance du 31 mars 1891, M. le Bourgmestre a pris l'engagement de déposer un projet et des propositions pour cette école ; mais rien n'a été fait jusqu'à présent. (*Interruptions*).

Je dois protester contre le chiffre exagéré qui figure dans le rapport de M. Brandenburg.

M. Brandenburg. — Ce que je dis dans mon rapport se trouve dans celui de la section de l'instruction publique.

M. Neybergh. — Oui, mais il faut un plan et des calculs.

L'école que nous réclamons est absolument indispensable. Mais une somme de 35,000 francs sera suffisante. Il y aura une économie de 7,500 francs qui pourront être affectés à l'amélioration de la voirie urbaine.

M. le Bourgmestre. — M. Neybergh paie d'audace pour faire prendre au sérieux ses griefs intéressés, il prétend que nous avons détourné de leur destination des terrains vagues, cela n'est rien moins que vrai, attendu que le jour où on pourra affecter ces terrains à un usage quelconque, rien ne s'y opposera. Il revendique l'honneur d'avoir réclamé l'exécution du quartier de la Comtesse de Flandre et d'autre part lui et ses amis nous reprochent les dépenses nécessaires, comprenez qui pourra. M. Bollekens nous a dit la semaine dernière que le budget ressemblait à un homme mutilé ; et j'ai fait remarquer qu'il voulait lui enlever encore un cinquième de ses ressources. J'ai démontré que le budget se trouvait plutôt dans la situation d'un homme bien portant et qu'il pouvait supporter l'amputation dont il s'agit.

M. Neybergh. — Dites cela en présence de M. Bollekens. D'ailleurs, vous faites des redites !

M. le Bourgmestre. — Vous ne faites pas autre chose que des redites. Je désire vous remettre en mémoire ce que j'ai dit l'autre jour lorsque M. Bollekens était présent.

J'ai répondu à M. Bollekens qui n'a fait que répéter ici ce que disais autrefois M. Gellens, que nous avions prévu au budget, certaines prévisions pour satisfaire à des demandes de travaux émanant de plusieurs conseillers, notamment de M. Neybergh.

J'ai voulu faire ressortir cette contradiction qui consiste à demander au Collège de faire des dépenses et de lui reprocher ensuite de les avoir faites !

J'ai démontré que le chapitre de la dette constituée, loin d'être une tare, étaient la marque certaine de la richesse publique.

Les emprunts ont été fait dans l'intérêt général et non pas par fantaisie !

M. Neybergh prétend que je lui aurais reproché d'avoir demandé certains travaux ; mais il n'en est rien.

Seulement lui, M. Neybergh nous reproche de n'avoir pas construit l'école de la rue Fransman.

Or, nous avons fait dresser un projet qui fut soumis au Conseil communal.

Celui-ci a décidé que le terrain choisi était trop petit.

M. Neybergh. — Où sont les plans ?

M. le Bourgmestre. — Ils existent.

M. Neybergh. — Il n'y a qu'une copie cadastrale !

M. le Bourgmestre. — Un avant projet a été soumis au Conseil communal. (*Interruption.*)

Le Collège a inscrit au budget la somme nécessaire pour la construction de l'école afin que vous ne puissiez pas dire que nous avons fait une dépense sans consulter le Conseil. Or, le Conseil n'a pas voulu voter la somme et si l'école en question n'est pas faite ce n'est pas la faute du Collège. Commencez par voter le crédit et nous ferons exécuter le travail.

D'après MM. Bollekens et Vandergeten, la Commune irait à la ruine ; il est vrai que depuis vingt-un ans, toutes les oppositions ont parlé de ruine et de banqueroute !

Or, la Commune n'a fait que progresser.

Il y a une chose singulière : c'est que pendant quatorze ans, j'aurais fait faire à M. Vandergeten tout ce que je désirais ; c'est seulement à l'occasion des élections provinciales qu'il a su à quoi s'en tenir !

Il parle de mon ingratitude vis-à-vis de M. Bollekens, à qui j'avais reproché d'avoir commencé son discours en disant : « Enfin, nous voici arrivés à la discussion du budget », parce que je voyais dans cet adverbe : « Enfin », l'imputation adressée au Collège d'être cause de la discussion tardive du budget.

Or, j'ai dit à M. Bollekens que ce n'était pas son rapport sur la question du gaz, rapport qui ne lui avait occasionné que quelques heures de travail, qui pouvait justifier le retard apporté dans la présentation du compte de 1891. C'est pour avoir dit cela que je suis un ingrat à l'égard de M. Bollekens !

M. Vandergeten. — Ne devenez-vous pas fou ?

M. le Bourgmestre. — Non, voici l'analyse de nos paroles :

M. le Bourgmestre. — Messieurs, dans la dernière séance, M. Bollekens commençait son discours en disant : « Nous voici enfin arrivés à la discussion du budget ». M. Bollekens a employé l'adverbe « enfin » comme s'il avait cherché à discuter plus tôt le budget. Or, si la discussion du budget arrive si tard, c'est en grande partie à M. Bollekens que nous le devons.

En effet, il est rapporteur du compte de 1891 depuis plusieurs mois. M. Bollekens a dit qu'il avait été empêché de faire son rapport à cause de sa qualité de rapporteur de la commission du gaz ; or, il est évident que son rapport sur la question du gaz n'exigeait de sa part qu'un travail de deux ou trois heures, puisque M. Bollekens avait à sa disposition des notes très complètes.

M. Vandergeten. — Vous omettez la ponctuation ; d'ailleurs, je vous répondrai. (*Interruption.*)

M. le Bourgmestre. — Je donne lecture de l'analytique de votre discours.

M. Vandergeten. — Et son confrère reçoit 5,000 francs.

M. le Bourgmestre. — Pas du tout ! Il y a deux avocats ; ceux-ci sont chargés depuis 1879 de tous les procès.

Les avocats pas plus M. Bollekens que les autres ne travaillent gratuitement.

On prétend que j'ai fait le panégyrique de mon administration ; c'est le reproche qui m'a été adressé par toutes les oppositions. Or, j'ai simplement expliqué à quoi ont été affectés les fonds empruntés depuis vingt-un ans.

Je n'ai jamais, comme le prétend M. Vandergeten rejeté la responsabilité de mes actes sur le Conseil communal ; et, d'ail-

leurs, j'ai toujours marché d'accord avec lui. Pour M. Vandergeten, j'ai trompé le Conseil.

M. Vandergeten. — Vous l'avez encore trompé tout-à-l'heure au sujet du vélodrome ! vous avez dit qu'il n'y avait qu'un seul ouvrier qui eût travaillé.

M. le Bourgmestre. — J'ai dit qu'il y avait deux ouvriers.

M. Vandergeten. — Il y en a eu plus de douze !

M. le Bourgmestre. — Je n'ai pas parlé des ouvriers chargés d'enlever les cendres, mais des deux ouvriers qui ont régéné les terres.

M. Vandergeten. — Des ouvriers ont travaillé jusqu'à 8 heures du matin ; c'est ce que vous avez eu soin de ne pas dire. Vous avez donc trompé le Conseil.

M. le Bourgmestre. — Je réponds pour la dernière fois à vos mesquineries, qu'on a fait enlever les cendres, et que s'il y a quelqu'un qui veut tromper le Conseil, c'est vous.

M. Vandergeten nous a dit que la Commune était endettée ; mais s'il en était ainsi, nous serions obligés de demander de l'argent aux habitants. Or, c'est le contraire qui existe, puisque nous allons diminuer les impôts !

Quant à l'affaire du cimetière, j'ai dit que le Conseil communal de 1872, avait fait rentrer dans la caisse communale, une partie du produit des concessions du cimetière. J'ai ajouté que la construction des cryptes, due à mon initiative, avait produit une ressource de 309,000 francs.

M. Vandergeten a dit que j'avais laissé périr le délai d'appel concernant un jugement de première instance. Or, à cette époque, j'étais malade et ce sont les échevins qui ont fait l'*intérim*. Mais aucun reproche ne peut être adressé au Collège en ce qui concerne cette affaire. Il s'est plaint à l'avocat, de ce qu'on eut laissé périr le délai d'appel, qui a répondu qu'il s'agissait d'abord de trancher la question de principe.

Voici ce qu'il a dit :

J'ai l'honneur de vous retourner les pièces que vous m'avez transmises. Voici mes observations :

Il est fort exact que deux jugements ont été rendus contre la Commune : le premier jugement de principe, actuellement déféré à la Cour d'appel, le second jugement d'exécution du principe jugé, qui a condamné la Commune à payer certaines sommes et a ordonné des devoirs d'instruction pour d'autres prétentions encore en litige.

J'apprends que ce second jugement vous a été signifié le premier août, circonstance dont je n'avais pas eu connaissance jusqu'ores. Vous ne m'avez pas consulté sur le point de savoir s'il y avait lieu d'appeler de ce second jugement. Mais l'eussiez-vous fait, mon avis eut été négatif.

En effet, l'appel du premier jugement remet tout en question ; et si, comme je l'espère, la Cour réforme, elle annule de plein droit « *tout ce qui s'en est suivi* ». Cela est de jurisprudence, et d'ailleurs le bon sens l'indique. Cette solution s'impose d'autant plus, qu'en réalité, il n'y a plus de contestation possible sur la condamnation du 22 juin, du moment que le premier jugement est confirmé.

Je vous engage donc, Messieurs, de présenter des observations en ce sens à la Députation permanente. En réalité, tout est encore litigieux dans cette affaire ; et elle aurait déjà été jugée en appel, où elle est pendante devant la 4^e chambre, si *de fait* la Cour n'avait suspendu son service civil, pour se vouer presque exclusivement, pendant les mois de février et mars, aux affaires électorales.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

(s) E. DE MOT.

Réflexion faite, je crois pouvoir garder, en vue de répondre à vos demandes ultérieures, les copies qui étaient jointes à votre lettre

Le jugement a été signifié à l'avoué avant de l'être à la partie.

M. Vandergeten. — Vous avez négligé de prévenir l'avocat.

M. le Bourgmestre. — Ce n'est pas au Collège mais à l'avoué de prévenir l'avocat ; celui-ci était d'avis qu'il n'y avait pas lieu d'aller en appel, un autre jugement de principe étant déféré à la Cour.

M. Vandergeten a rappelé encore une fois la question des pavés.

Le Conseil avait autorisé le Collège à traiter avec la Société d'Yvoir, mais à des conditions qu'elle n'a pas acceptées.

M. Vandergeten. — Il fallait en référer au Conseil.

M. le Bourgmestre. — Nous n'avions pas à en référer au Conseil. La Société d'Yvoir a dit qu'elle voulait bien nous faire un prix de faveur, dans certaines conditions déterminées, mais pas aux conditions imposées. Nous avons alors pour devoir de statuer sur le résultat de l'adjudication, qui n'avait été ajourné que pour soumettre une proposition à main ferme.

Quant à la construction d'une école chaussée d'Anvers, le Collège avait préconisé un emplacement rue du Téléphone, le projet existe au dossier. Or, voici ce que disait à ce sujet M. Neybergh :

M. le conseiller Neybergh rappelle aussi les négociations que, d'accord avec le Collège, il a ouvertes avec un grand nombre de propriétaires pour obtenir la cession d'un immeuble pouvant être transformé en école communale. Il rend compte des démarches qu'il a faites à cette fin près de MM. Leclercq, Boquelle, Topase, Volant, Cousin, Dryon et près des propriétaires riverains de la rue des Roses, et il déclare que toutes les offres qu'il a reçues étaient relativement à celles dont le Collège propose l'adoption fortement exagérées, tout en ne présentant pas les mêmes avantages de situation, etc.

M. Neybergh. (Fait personnel). — Lorsqu'on expose une question, il faut le faire d'une manière complète. Mais M. le Bourgmestre passe sous silence la moitié de ce que j'ai dit. Voilà sa loyauté. Je regrette de devoir dire qu'il ne lui en reste plus ! (*Vives protestations de la part de M. le Bourgmestre, bruit, interruption.*)

M. le Président. — Monsieur Neybergh, je vous rappelle à l'ordre.

M. le Bourgmestre. — Lisez vous-même.

M. Neybergh :

Il déclare qu'il votera le projet du Collège, et il explique surtout les motifs de ce vote par cette considération que, depuis un an, l'Administration communale a vainement cherché dans le quartier de la chaussée d'Anvers un immeuble pouvant servir d'école communale; qu'elle n'a reçu à ce sujet que des offres absolument inadmissibles, et que relativement à ces offres celle de la famille Haager peut être jugée parfaitement acceptable.

Je me suis également préoccupé de cette école ; j'ai examiné le terrain, mais le prix m'a paru exagéré. J'ai dit que je votais la construction de l'école, parce qu'il y avait impérieuse nécessité et qu'il n'existait pas d'autre emplacement.

M. le Bourgmestre. — Que signifie votre injure, dont je me soucie du reste fort peu, qu'avez-vous lu de plus que moi pour éclairer le débat, rien, absolument rien, et il est bien prouvé, que ni M. Vandergeten, ni d'autres n'ont fait à cette époque de proposition plus favorable à celle qui a été adoptée.

M. Vandergeten a dit que j'avais fait choix d'un architecte pour la construction d'une école. La vérité, c'est qu'il avait été entendu que le projet ne pouvait se faire dans les bureaux, et la conduite du Collège a été très correcte dans cette affaire.

Le projet a été adopté en principe par le Conseil communal.

M. Bollekens. — Messieurs, je demande la parole pour formuler quelques considérations qui touchent à l'économie générale du budget.

Messieurs, il est évident que ceux qui ont entendu souvent l'honorable Bourgmestre dire aux membres de l'opposition qu'elle ne connaissait rien aux affaires communales, ont dû être singulièrement surpris du très long discours qu'il a prononcé pour tâcher de détruire l'impression qu'avaient pu faire naître les observations que nous avons articulées.

M. le Bourgmestre a employé des heures à élaborer un travail qui n'est que le contre-pied de la vérité ; c'est un tissu de personnalités ! Il a prononcé cent trois fois le nom de M. Bollekens !

A entendre M. le Bourgmestre, nous sommes l'opposition depuis les élections provinciales. Il nous attribue là un mobile bien bas !

Nous ne sommes pas une opposition systématique, mais nous formons la partie rénovatrice du Conseil communal.

Nous avons dit au corps électoral qu'il y avait lieu de prendre des mesures radicales, pour ramener la prospérité dans les finances communales. Nous lui avons promis de proposer les mesures qui nous sembleraient utiles, propices à la rénovation de la Commune.

En arrivant au Conseil communal, j'ai dit ceci :

A l'avant plan de nos travaux pour 1891, figurera l'examen du budget et l'étude des moyens pour arriver à rétablir dans nos finances l'équilibre un instant compromis : il nous paraît, Messieurs, que nous devrions nous assigner comme but à atteindre celui d'arriver à l'équilibre budgétaire désiré, en sortant de cette impasse qui semble sans issue, des virements exagérés de l'extraordinaire à l'ordinaire, en donnant aux ressources accidentelles une importance trop considérable dans les évaluations de recettes, en un mot, à avoir un équilibre budgétaire *solidement assis*, défiant, autant que faire se peut, les rendements irréguliers. Pour cela, il importera tout d'abord et nécessairement de faire produire aux ressources ordinaires leur maximum de rendement et dans cet ordre d'idées trouvent immédiatement place nos revendications relatives à l'exonération des domaines habités de l'État. Nous continuerons ce que vous avez si bien commencé, Messieurs, par vos revendications de tous les jours et il nous semble impossible que l'un ou l'autre des trois membres du pouvoir législatif, le Sénat, la Chambre ou le Roi même ne prennent point l'initiative d'une mesure de réparation financière pour la commune de Laeken.

D'autre part, nous examinerons avec attention, sans parti pris comme sans aucune considération personnelle, chaque poste du budget des dépenses et nous proposerons ou appuierons toute propositions d'économies si minimes qu'elles puissent être, qui pourraient être réalisées tout en ne compromettant en rien nos différents travaux administratifs; déjà, maintenant, il nous paraît que de commun accord nous pourrions réaliser de sérieuses économies sur le budget des dépenses de 1891. Déjà, au surplus, une superbe opération financière a été conclue par vous, Messieurs, l'an dernier. Je veux parler de la conversion de différents emprunts par l'emprunt d'un million de francs, opération dont il convient de féliciter le Collège qui l'a proposée et le Conseil qui l'a votée.

Et que disiez-vous à M. Bollekens qui, d'après vous ne connaît pas le premier mot des affaires administratives? Vous lui disiez ceci :

Je tiens à remercier M. Bollekens qui vient au nom des nouveaux élus de nous faire de si bonnes promesses, son discours prouve que lui et ses collègues

se sont occupés, avant même d'entrer au conseil communal, des questions qui intéressent le plus la Commune. Il prouve que nous pouvons compter sur leur concours pour nous aider à donner une solution à ces questions.

Voilà ce que vous répondiez à celui qui ne connaît rien des affaires communales.

Les reproches que j'articule contre M. le Bourgmestre doivent lui être d'autant plus sensibles, que j'étais autrefois son admirateur et que je l'ai défendu dans toutes les circonstances ; j'avais en lui une confiance illimitée !

Mais lorsque nous sommes entrés au Conseil communal et que nous avons pu constater combien vous aviez abusé de notre amitié pour faire de nous vos complices et nous entraîner à tromper avec vous le corps électoral, nous avons relevé le gant !

M. le Bourgmestre. — J'espère que vous nous citerez des faits ?

M. Bollekens. — Parfaitement ! Vous dites que notre opposition date des élections provinciales ; mais non ; nous avons appris avant ces élections que vous aviez trahi vos devoirs d'administrateur ! Quand aux élections provinciales elles nous ont appris que vous saviez trahir les devoirs de l'amitié.

M. le Bourgmestre. — (Fait personnel). M. Bollekens vient de dire qu'en entrant au Conseil communal, il avait constaté que je l'avais trompé ; je suppose qu'il va expliquer ces paroles ?

M. Bollekens. — Oui, et vous demanderez grâce ! Mais permettez-moi de poursuivre mon discours ; je ne vous ai pas interrompu dans la dernière séance.

M. le Bourgmestre a rappelé que j'avais employé le mot : *enfin*, pour dire que nous étions arrivés à la discussion du budget. Et, au lieu de discuter la question financière, il a

trouvé plus facile de parler pendant une demi-heure sur ce mot : « enfin ».

Soit, j'aurais du dire : « nous sommes arrivés à la discussion du budget.

M. le Bourgmestre. — Cela vaut mieux.

M. Bollekens. — Mais vous n'en serez pas quitte à si bon marché!

M. le Bourgmestre nous a dit qu'on ne pouvait pas discuter le budget sans connaître le compte de 1891, au sujet duquel j'ai été nommé rapporteur sur ma demande. Mais il ne s'agit pas de savoir si les sommes totales ont été réellement dépensées, le rapporteur doit s'assurer du point de savoir si les chiffres correspondent avec les dépenses afférentes; il s'agit de savoir, en effet, si les sommes n'ont pas été détournées de leur destination.

Vous saviez, avant octobre 1892, quel était l'excédent du compte, et je le connaissais au mois de juillet.

On pouvait donc discuter le budget sans que le rapport sur le compte fût terminé. D'ailleurs, il n'y a jamais eu de rapporteur sur ce compte.

M. le Bourgmestre, dans son discours, nous a fait le traité du bon administrateur; mais lui-même ne suit pas ce traité.

Lorsqu'on veut montrer de la sollicitude pour les intérêts des petits commerçants, des détaillants, des locataires, des propriétaires, on ne les écrase pas sous les charges publiques!

M. le Bourgmestre. — Ils ne le sont pas!

M. Bollekens. — Ils paient un cinquième en plus que les habitants des autres communes du pays les plus imposées.

M. le Bourgmestre. — C'est à démontrer!

M. Bollekens. — A raison de l'élévation des impôts, la commune est moins habitée que jamais.

Les propriétaires subissent à Laeken une diminution consi-

dérable de leurs revenus. Si les loyers ne sont pas élevés, les contributions sont considérables et vous faites fuir les locataires.

Il y a aussi pour l'habitant l'ennui de la garde civique; vous avez créé un second bataillon : or, vous savez bien que l'habitant quitte la commune lorsqu'on le traque pour la garde civique.

Messieurs, dans une partie de son discours, M. le Bourgmestre, nous dit qu'il a cherché vainement quelles auraient pu être les économies à réaliser; et, dix lignes plus bas, il est dit des réductions ont été faites jusqu'à concurrence de 25 à 30,000 francs.

Je n'ai jamais dit que c'était par les réductions opérées sur le budget des dépenses ordinaires que nous pouvions dégrever les contribuables.

J'ai dit que les réductions faites sont un des facteurs de la situation relativement prospère du trésor communal. Et ces économies, nous les avons faites contre votre gré.

M. le Bourgmestre. — C'est absolument inexact !

M. Bollekens — En ce qui concerne la voirie, si vous estimiez qu'il y avait insuffisance, pourquoi n'avez-vous pas prévu au budget un chiffre plus considérable ?

Quant au poste de 3,000 francs relatif au chauffage et à l'éclairage, nous l'avons combattu et il a été supprimé malgré vous !

Je maintiens que notre budget est un mutilé et, de plus, qu'il contient une tare de 185,000 francs. Et quant aux emprunts, j'ai dit que s'ils étaient nécessaires, il ne fallait pas forcer la note.

Quand nous avons été élus, nous nous sommes engagés à faire de bonnes finances. Mais vous, Monsieur le bourgmestre, vous n'avez pas fait de la sage administration; je rappellerai la détestable opération de la rue Marie-Christine qui a coûté plus de 2,000,000 francs à la Commune !

M. le Bourgmestre. — Il manquait cela aux critiques formulées par M. Gellens.

M. Bollekens. — J'ignore s'il en a parlé ; quant à moi, il me convient de signaler le fait et vous ne m'imposerez pas silence au moyen d'un nom !

Ce que je critique, c'est l'exagération des emprunts ; dans votre dernier projet de budget, vous préconisiez un emprunt d'un demi million !

M. le Bourgmestre. — Le Collège, dans le projet de budget, a dû indiquer au Conseil que si on exécutait les travaux demandés, il faudrait recourir à un emprunt.

M. Bollekens. — En proposant des emprunts inutiles, vous gérez mal les intérêts communaux. Colbert, l'un des plus grands financiers, était adversaire des emprunts, et il disait à Louis XIV :

« Les emprunts exagérés sont funestes à la prospérité publique : l'emprunt appelle l'emprunt et l'emprunt appelle l'impôt »

Eh bien, on a fait à Laeken des emprunts excessifs, sans bornes ; on a créé des impôts exagérés, si on les compare à la situation matérielle de la Commune.

Je vous citerai aussi l'opinion de Mirabeau, l'auteur du discours de la banqueroute en 1789 :

« Gardez-vous de la multiplicité des emprunts : c'est la source de la ruine nationale. »

(Interruption de M. Delva.)

M. Delva, qui proteste en ce moment, demandait, lorsqu'il est arrivé ici qu'on fit des économies, mais il a changé d'avis !

M. Delva. — J'en demande encore !

M. Bollekens. — Vous avez dit qu'on ne payait pas assez d'impôts !

M. Delva. — J'ai dit que des impôts bien utilisés n'étaient rien !

M. Bollekens. — L'impôt appelle l'impôt; l'emprunt appelle l'emprunt !

Je suis à la seconde partie de mon discours et je demande à pouvoir continuer dans la prochaine séance.

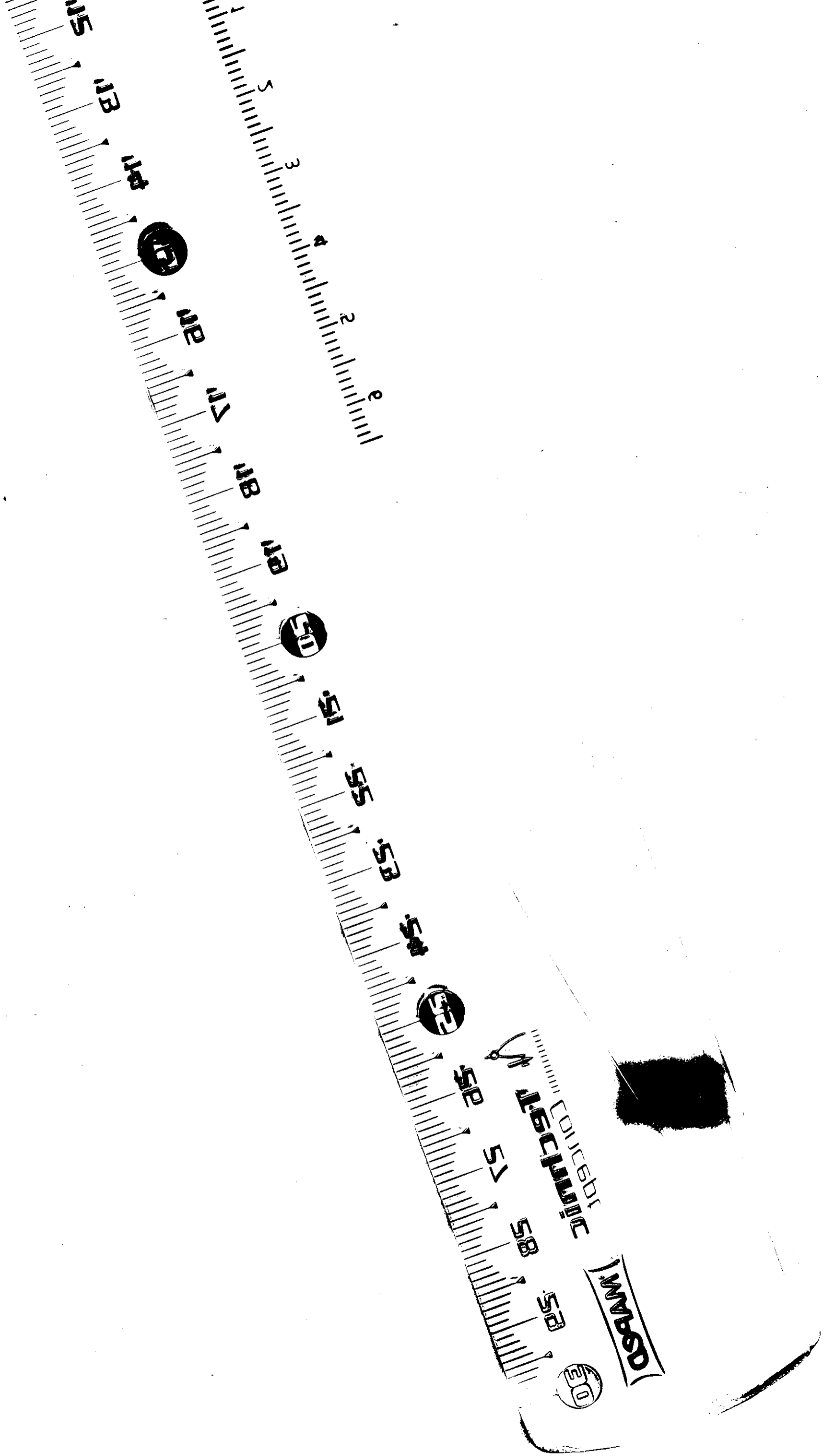
M. Neybergh. — Il serait désirable que le budget fût voté le plus tôt possible, afin que les habitants puissent profiter des réductions.

M. le Président. — Le Conseil sera convoqué pour vendredi.

La séance est levée à 11 heures et un quart.

Le Conseil se constitue en comité secret.

Il se sépare à 11 heures trois quarts.



RÉSIDENCE ROYALE

COMMUNE DE LAEKEN

BULLETIN COMMUNAL ANALYTIQUE

CONSEIL COMMUNAL**Séance du 17 mars 1893.***Présidence de M. E. BOCKSTAEL, Bourgmestre.*

La séance est ouverte à 8 heures et un quart.

Présents : MM. Bockstael, bourgmestre ; Lefèvre et Nyssens, échevins ; Vandergeten, De Ridder, Neybergh, Brandeburg, De Meer, Tassignon, Bogaerd, Delva, Bollekens, conseillers ; Houba, secrétaire communal.

Absents : MM. Tollenaere, Salvador, Vanderlinden, conseillers.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 14 mars.

— La rédaction en est approuvée.

M. le Bourgmestre. — Je prierai M. l'échevin Lefèvre de vouloir bien présider la séance.

M. l'Échevin Lefèvre remplace M. le Bourgmestre au fauteuil de la présidence.

*Suite de la discussion générale des budgets divers
pour 1893.*

M. Bollekens. — Ne conviendrait-il pas au Conseil, avant de continuer la discussion générale, de se prononcer sur les propositions de réductions de centimes additionnels dont il est saisi par M. Brandenburg, d'une part; par mes amis et moi, d'autre part?

M. Brandenburg. — La discussion générale est tellement avancée qu'elle ne peut manquer de se terminer ce soir; en prolongeant un peu la séance, nous arriverions certainement au vote sur les propositions. Je propose donc de continuer la discussion générale. (*Assentiment.*)

M. l'Échevin-Président. — Nous continuons donc la discussion générale. La parole est à M. Bollekens.

M. Bollekens. — Dans la précédente séance, j'ai commencé la réfutation du discours de M. le Bourgmestre. J'ai établi que si la discussion du budget avait été commencée si tard, la faute en était avant tout au Collège qui convoque le Conseil et fixe son ordre du jour; j'ai établi que les économies que nous avons réalisées en 1891 étaient un des facteurs de la situation relativement satisfaisante d'aujourd'hui et que ces économies ont été réalisées contre M. le Bourgmestre. J'ai démontré ensuite que ces réductions n'avaient pas nui à la bonne marche des affaires communales et enfin que ce n'était pas par des fêtes qu'il fallait chercher à relever la Commune, mais bien par une bonne organisation financière communale.

Dans mon premier discours, le Bourgmestre n'a relevé que le mot enfin et le mot tare. J'ai dit que notre budget avait une tare et que cette tare était le service des emprunts. M. le Bourgmestre a refait toujours le même discours, il nous a dit tout ce qu'il a fait depuis vingt-un ans et il a terminé en disant : « Admirez-moi ! »

Eh bien, M. le Bourgmestre, je ne vous admire pas. Vous avez fait des emprunts pour exécuter des travaux indispensables, et je ne vous en blâme pas ; mais ce que je critique, c'est la multiplicité de vos emprunts. Je vous ai cité l'avis d'économistes qui disent que l'emprunt appelle l'emprunt et que l'emprunt appelle l'impôt. Vous considérez l'emprunt comme un bienfait, comme une source de richesse et vous en avez abusé. Le service des emprunts est trop fort pour nos ressources, et la preuve c'est qu'on s'est trouvé acculé à devoir emprunter pour combler le déficit à l'ordinaire.

Pendant nombre d'années vous n'avez équilibré le budget qu'au moyen d'artifices et de trucs financiers.

Dès 1880, vous avez porté au budget ordinaire des recettes provenant du cimetière et qui auraient dû être déposées, les sommes étant litigieuses par suite du procès avec la Fabrique d'église ; vous avez marché ainsi jusqu'en 1885. En 1886, vous avez perdu votre procès et vous vous êtes trouvé devant un gouffre de 256,000 francs. •

Vous avez été obligé de le combler avec les fonds de l'emprunt contracté en 1886.

De 1880 à 1885, vous avez vécu d'expédients financiers, faisant un trou pour en boucher un autre.

Ce qui est pis, c'est qu'on a affirmé plusieurs fois, notamment à M. Brandenburg, que les sommes litigieuses étaient consignées. Or, c'était un mensonge et cependant, on affirmait.

En 1891, lorsque nous avons fait le nouvel emprunt, emprunt que j'ai approuvé, nous nous sommes trouvés devant un nouveau trou à combler vis-à-vis de la Fabrique et il faut de nouveau prélever 116,000 francs sur l'emprunt. Vous avez encore affirmé que la somme était consignée.

Pendant des années on a vécu du service de l'emprunt. Consultez le compte de 1887, on tombe des nues en constatant qu'on porte 40,000 francs à l'extraordinaire pour parfaire à l'insuffisance des ressources de la Bienfaisance.

Ces 40,000 francs provenaient de l'emprunt et ils servaient à payer l'ordinaire. C'est incroyable et c'est cependant ainsi.

Ce système incroyable, on le reconnaît, on l'avoue dès 1884, disant : « Je ne vis qu'au moyen des ressources extraordinaires ». Et cependant on ne prend aucune mesure pour le faire cesser

Et chose étrange, tous les budgets jusqu'en 1888 se clôturent par des excédents, et en 1887, à la veille des élections, vous déclarez que la situation financière est brillante et vous me faites même écrire une circulaire en ce sens, vous me faites écrire que les impôts ne seront pas augmentés.

L'année suivante, les excédents se changeaient en un déficit épouvantable de 150,000 francs.

Cela ne s'était jamais vu nulle part. Sur un budget de dépenses qui était alors de 630,000 francs, il manquait 150,000 francs, c'est-à-dire le quart des besoins du service ordinaire, et ces 150,000 francs, il n'y avait plus qu'à les demander à l'impôt.

Voilà des faits, voilà des actes que, malgré toute votre audace, vous ne réfuterez pas.

Dans des rapports présentés au Conseil en 1891, on constate que l'on vit sur les recettes extraordinaires, c'est-à-dire sur l'emprunt, et qu'on va par conséquent à la ruine.

Cela n'empêche que M. le Bourgmestre proclame que les emprunts ont fait notre richesse et notre prospérité. Si Laeken s'est développé après 1872, c'est par la force des choses, par suite d'une situation spéciale dont nous avons bénéficié comme toute l'agglomération bruxelloise. Pendant cette période, la bâtisse a en quelque sorte marché toute seule.

La vérité, c'est que lorsque vous êtes arrivé au pouvoir en 1872, vous avez été ébloui par ce qui se passait à Bruxelles, sous l'administration de M. Anspach et, oubliant la Fable de la Fontaine : *Le Bœuf et la Grenouille*, vous avez voulu imiter le Bourgmestre de la capitale : faire grand, faire beau. Vous avez si bien enflé la situation budgétaire qu'elle a fini par crever. Elle se caractérise d'une part par une dette de 4 millions, d'autre part par des centimes additionnels exagérés.

Bon gré malgré, vous proclamez que la situation est bonne. Je finirai par croire que vous êtes de bonne foi, que vous êtes convaincu de ce que j'avance.

Nous avons fait 4 millions d'emprunts et nous recevons du fonds communal 150,000 francs et du fonds spécial 25,000 fr. et puis c'est tout.

Il est vrai que vous prétendez aussi que le contribuable laekenois est moins imposé que les autres. Eh bien, j'ai contrôlé votre affirmation et je suis arrivé à ce singulier résultat, en tenant compte du revenu cadastral, que le laekenois est frappé trois fois plus que le contribuable de certains faubourgs et deux fois plus que le contribuable de tous les autres.

La richesse cadastrale de Laeken est de 998,000 francs de sorte que chaque habitant a un revenu cadastral de fr. 39.51, revenu sur lequel le contribuable paie 30 francs d'impôt.

A Bruxelles la fortune publique est de 14,520,700 francs et le contribuable paie 6 francs ; à Anderlecht le revenu cadastral est de 1,607,000 francs et chaque habitant paie 11 francs ; à

Etterbeek, 7 francs; à Ixelles, 9 francs; à Molenbeek-Saint-Jean, 10 francs; à Saint-Gilles, fr. 6 $\frac{7}{10}$; à Saint-Josse-ten-Noode, fr. 8 $\frac{1}{10}$ et à Schaerbeek, 15 francs, alors que nous payons 30 francs, c'est-à-dire, trois fois plus que Saint-Gilles et Etterbeek et deux fois plus qu'à Ixelles, Anderlecht, Molenbeek, Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek.

Il est à remarquer qu'il y a un double revenu cadastral imposable, le revenu cadastral de l'Etat qui s'élève à Laeken à 998,000 francs et le revenu cadastral communal qui s'élève à 1,500,000 francs, de manière que le contribuable paie à Laeken pour les propriétés foncières 107 centimes additionnels au profit de l'Etat et 150 centimes additionnels au profit de la Commune, soit ensemble 257 centimes additionnels.

Et vous viendrez soutenir, après cela, que vous avez fait la fortune des propriétaires et la prospérité générale. Un locataire doit compter qu'il doit payer à Laeken non pas quatre trimestres de loyer, mais cinq trimestres ou cinq trimestres et demi. Vous ne trouverez nulle part une situation aussi obérée. Et voilà comment vous avez fait le bonheur de Laeken; vous conduiriez la Commune à la ruine si vous continuiez, mais vous ne continuerez pas. Ce qui vous a perdu, c'est que vous vous êtes trouvé devant des conseillers trop complaisants de 1872 à 1889, devant des conseillers qui n'ont pu refréner votre besoin effréné de dépenses.

Vous avez beau rire, c'est ainsi.

En 1889 vous avez créé pour 117,000 francs d'impôts et en 1891 la majorité du Conseil et non pas moi seulement, vous a imposé des économies dont nous nous apercevons aujourd'hui.

Vous riez, Monsieur le Bourgmestre, mais vous riez jaune, vous n'avez pas réussi à dissimuler vos impressions.

Dès le mois de juillet 1892 nous constatons un excédent et c'est alors que nous avons pensé que le moment était venu de

tenir nos promesses et de proposer des réductions. Nous avons proposé mes amis et moi : 1^o de fixer annuellement le montant des centimes additionnels à percevoir ; 2^o diverses réductions de centimes additionnels.

En agissant ainsi nous n'avons pas entendu faire de réclame électorale (*interruption*). Mais c'est vous qui en faites en courant les bals, les fêtes, les banquets et en distribuant des coups de chapeau et des poignées de main même à ceux qui ne vous le demandent pas.

En admettant même que nous fassions de la réclame électorale, nous la ferions au moins sur le terrain administratif et au profit des contribuables. Nous n'avons pas cherché à garder pour nous le bénéfice de nos propositions de réduction, nous les avons soumises à tous nos collègues en les invitant à les signer.

M. Brandenburg. — Je n'ai été l'objet d'aucune invitation de ce genre.

M. Bollekens. — C'est que vous étiez absent, car nos propositions ont circulé sur tous les bancs. Elles ont soulevé l'ire de M. le Bourgmestre qui a trouvé insensé de notre part la prétention de diminuer les contributions. Il n'admet pas qu'on l'empêche de dépenser à sa guise, il n'admet pas qu'on ne demande aux contribuables que les sommes absolument nécessaires, sans plus. Et cependant, Messieurs, l'impôt ne doit être établi que pour couvrir l'insuffisance du fonds communal et des subsides provenant de l'Etat et de la Province.

Laeken se trouve dans une situation privilégiée, en ce sens, que son cimetière lui rapporte 100,000 francs par an, ce qui n'existe pas ailleurs. C'est un beau revenu qu'il ne faut pas demander à l'impôt. Ce que je demande, c'est qu'on ne demande pas à l'impôt plus qu'il ne faut strictement pour assurer les services communaux.

Est-ce une chose que j'invente? Mais nullement, consultez le budget de Bruxelles, celui de Liège et d'autres, et vous verrez que dans ces villes on fixe annuellement le nombre des centimes additionnels. Cela est-il insensé, cela doit-il provoquer votre rire? Je crois, au contraire, que notre proposition est marquée au coin du bon sens. Je suis d'ailleurs persuadé que les contribuables préféreront payer des contributions variables, sachant qu'on ne leur demandera jamais que le strict nécessaire, plutôt que des contributions toujours les mêmes, dans les bonnes comme dans les mauvaises années.

A ce propos, le Bourgmestre a dit qu'on ne demandait que 350,000 francs à l'impôt, sur un budget de 750,000 francs, et que c'était peu de chose.

Il faut, pour parler ainsi, un toupet extraordinaire, car nulle part on ne demande aux habitants la moitié du coût du service ordinaire, nulle part si ce n'est à Laeken.

Un de mes confrères, propriétaire à Laeken, me disait dernièrement qu'il avait payé pour taxe d'égout plus que la valeur de sa propriété. Il est vrai que c'est un moyen employé par la Commune pour battre monnaie; elle fait payer 50 francs, ce qui lui en coûte 20.

Pour en revenir à la taxe qui a tant fâché le Bourgmestre, je pense qu'il a eu tort de relever le mot. Le service des emprunts nous coûte 183,000 francs, alors que le fonds communal nous en rapporte 150,000 francs dans les bonnes années et les centimes additionnels 220,000 francs.

J'en arrive à nos propositions de réduction.

La Commission du budget les a reprises.

M. Brandenburg. — Pardon, je n'ai pas repris vos propositions, mais je me suis contenté d'examiner si elles étaient réalisables.

M. Bollekens. — C'est à peu près la même chose.

M. Brandenburg, après avoir examiné la situation financière, émet l'avis que l'on peut diminuer de 50 centimes additionnels, les additionnels à la contribution foncière, de 25 centimes, les additionnels au droit de patente, et supprimer la taxe qui frappe les propriétés non-encore imposées par l'Etat.

Je constate, en passant, que le M. le Bourgmestre n'en a rien dit dans son discours.

M. le Bourgmestre. — Vous l'avez oublié.

M. Bollekens. — Je vous défie de rien trouver à ce sujet dans la sténographie.

M. le Bourgmestre. — Je vous le répéterai.

M. Bollekens. — Pas plus qu'il n'a parlé de la réduction et de l'abandon de la rémunération du Bourgmestre, des échevins et des conseillers, que j'ai préconisé.

M. l'Echevin Lefèvre. — J'en parlerai.

M. Bollekens. — Je demande qu'on nous dise aussi ce que l'on pense de l'augmentation du traitement de certaines catégories d'agents communaux, et de certains aménagements à apporter à nos écoles.

De tout cela pas un mot n'a été dit.

Je ne suis pas d'accord avec M. Brandenburg, j'ai eu l'honneur de le dire, et je crois qu'il ferait bien de se rallier à notre proposition. Je me demande même s'il n'y aurait pas lieu de faire profiter la contribution personnelle d'une plus forte réduction que la contribution foncière, et voici pourquoi : c'est qu'en dégrevant sensiblement la contribution personnelle, tous les ménages, sans exception, s'en ressentiront tandis que les propriétaires seuls profiteront de la réduction des centimes additionnels à la contribution foncière. Or, il importe, au point de vue démocratique de faire profiter tous les contribuables de la mesure.

Je demande donc à M. Brandenburg de se rallier à notre

proposition. Il me reste à m'excuser d'avoir été un peu long, mais j'ai cru de mon devoir d'éclairer le Conseil. (*Très bien. Marques d'approbation dans l'auditoire.*)

M. le Bourgmestre. — J'ai vainement cherché à comprendre M. Bollekens; notre Mirabeau est partisan des emprunts, et cependant il les critique. Il faut des emprunts mais pas trop n'en faut, il les blâme quand ils sont inutiles ou qu'ils ont été mal employés. Seulement, il a négligé de nous dire quels sont les emprunts que nous avons fait inutilement et qui ont été mal employés.

Or, c'est précisément ce qu'il aurait fallu montrer.

M. Bollekens. — Je le ferai, si vous le voulez.

M. le Bourgmestre. — Depuis le commencement de cette discussion, je vous mets en demeure d'indiquer les emprunts mal employés; malgré vos audacieuses affirmations, vous n'en avez cité aucun, et vous ne le ferez pas plus dans l'avenir parce que vous ne le pourriez pas.

Vos accusations sont sans fondement et en opposition avec tout ce que vous avez dit antérieurement à l'élection provinciale.

Dans la dernière séance, M. Bollekens a rappelé les théories de J.-B. Colbert, surintendant de Louis XIV...

M. Bollekens. — Il avait été remplacé par Louvois...

M. le Bourgmestre. — Je vous ai laissé parler, veuillez ne pas m'interrompre; J.-B. Colbert ayant été mis au courant des abus financiers et des prévarications du surintendant Fouquet par son protecteur le cardinal Mazarin, mit, après la mort de celui-ci, Louis XIV au faite des erreurs volontaires dont fourmillaient les comptes présentés au roi.

Fouquet fut condamné à la détention perpétuelle et Colbert devint surintendant.

Armé d'un pouvoir despotique, il décréta la réduction des

rentes usuraires au denier vingt, soit à 5 p. c., en matière d'impôts, commença par abolir les exemptions injustes, en faisant payer la taille par un grand nombre de bourgeois et de faux nobles qui échappaient à l'impôt.

Il simplifia le rouage administratif pour la perception des impôts, et put ainsi augmenter les ressources du roi.

Colbert pouvant disposer de plus de ressources fit beaucoup de bien au commerce de la France, mais cela ne l'a pas empêché d'être récompensé par l'ingratitude.

Mais quelle corrélation y a-t-il entre le système financier de cette époque et celui d'aujourd'hui ?

Autrefois lorsqu'on empruntait on payait un intérêt souvent usuraire jusqu'au remboursement du capital, tandis qu'aujourd'hui on paie pendant un certain nombre d'années une somme qui varie de 3 à 4 p. c. du capital, après quoi celui-ci se trouve complètement amorti.

En Belgique, en 1860, on a créé une banque spéciale, le *Crédit communal*, pour permettre aux communes d'emprunter.

Avant cette époque les petites communes ne pouvaient pour ainsi dire pas se créer des ressources extraordinaires parce qu'elles devaient donner des garanties et payer des intérêts fort élevés.

Grâce aux facilités données par le *Crédit communal*, les communes ont pu, depuis 1860, développer leur voirie et leurs services en se créant des ressources extraordinaires. Elles peuvent emprunter et éteindre leur dette en 66 ans, et c'est grâce aux emprunts que nous avons dans le pays une situation bien meilleure qu'en 1830.

M. Bollekens est partisan des emprunts, mais il les critique ; il est partisan des taxes indirectes, mais il les critique, il y a dans son discours une foule de contradictions.

M. Bollekens (fait personnel). — Je ne puis vous permettre de falsifier mes paroles dans la forme et dans le fond. J'ai dit que j'admets l'emprunt, mais que je critiquais l'abus. J'ai dit que j'admets les taxes provenant de travaux effectués au moyen de l'emprunt, mais que je n'admets pas que ces taxes qui sont en réalité des prélèvements sur l'emprunt servent à combler le déficit de l'ordinaire.

M. le Bourgmestre. — Je fais appel à la sténographie et à tous ceux qui ont entendu M. Bollekens....

M. Vandergeten. — Il a dit ce qu'il vient de répéter.

M. le Bourgmestre. — Nous connaissons votre avis.

M. Vandergeten. — Et nous connaissons le vôtre (*rires*).

M. le Bourgmestre. — Je maintiens que le discours de M. Bollekens est rempli de contradictions. Il a commencé par dire qu'il ne voulait pas d'emprunts.

M. Bollekens. — Je vous donne le démenti le plus formel.

M. le Bourgmestre. — Alors pourquoi avez-vous invoqué les théories de Colbert ?

M. Bollekens. — J'ai parlé de l'abus.

M. le Bourgmestre. — Je vous ai mis au défi de démontrer que nous avons fait des emprunts inutiles.

M. Bollekens. — Je relèverai le défi.

M. le Bourgmestre. — Vous avez fait une revue rétrospective de mon administration depuis vingt ans. On m'attaque, je me défends.

J'ai justifié les emprunts tels qu'ils se contractent aujourd'hui, ces emprunts l'État les favorise et nous les avons faits dans un but utile. Si quelqu'un s'est montré parcimonieux des deniers des contribuables, c'est bien moi. M. Bollekens a répété ce qu'ont dit tous ceux qui depuis 21 ans ont fait de l'opposition au Bourgmestre, mais il n'a pas dit ce que nous avons mal fait ou ce que nous avons fait d'inutile.

M. Bollekens. — Vous avez du toupet.

M. Vandergeten. — Vos égouts en béton qui s'effondrent.

M. le Bourgmestre. — Ils ne s'effondrent pas et sont excellents.

M. Bollekens ne nous a pas dit quels sont les emprunts qui ont été mal employés, mais il nous a développé des théories sur le revenu cadastral. Il a comparé notre commune à d'autres communes qui ne se trouvent pas dans les mêmes conditions. Nous avons une situation spéciale, notre territoire tout entier n'est pas imposé, M. Bollekens ne l'ignore pas et dès lors ses comparaisons ne signifient rien, on ne compare pas des choses qui ne sont pas comparables. Notre orateur a ergoté, mais c'est tout, il a fait comme tous ceux qui ont fait de l'opposition avant lui.

M. Bollekens. — Je serai le dernier.

M. le Bourgmestre. — Ce n'est pas vous qui me renverrez, vous vous faites illusion. M. Bollekens trouve que les taxes d'égout et de pavage ne devraient pas entrer dans le budget ordinaire. Si cependant vous prélevez sur le budget ordinaire de quoi payer l'emprunt il est naturel que le revenu de l'emprunt entre dans le budget ordinaire.

M. Bollekens. — Jolie théorie.

M. le Bourgmestre. — Que va faire notre grand orateur lorsqu'il se trouvera en face de la question de la distribution d'eau et en face de la question des installations maritimes? Il faudra bien demander des ressources à l'emprunt et il ne veut pas des emprunts.

M. Bollekens. — Vous me prêtez encore des paroles que je n'ai pas prononcées.

M. le Bourgmestre. — Il n'est pas possible de demander les ressources nécessaires aux habitants. Viendrez-vous me reprocher dans quelques années d'avoir fait un nouvel emprunt?

Un membre. — Vous ne serez plus ici.

M. le Bourgmestre. — Je sais que c'est la chute du Bourgmestre qu'on veut.

M. Vandergeten. — Vous l'avez dit.

M. le Bourgmestre. — C'est le Bourgmestre qui a tout fait, c'est lui qui a obligé M. Bollekens à chanter les louanges de l'administration.

M. Bollekens. — Vous m'avez mis dedans.

M. le Bourgmestre. — Vous êtes trop intelligent.

M. Bollekens. — Je n'avais pas les documents, je vous ai cru sur parole.

M. le Bourgmestre. — Lesquels? Je n'ai jamais rien demandé à M. Bollekens, je l'ai souvent empêché d'aller trop loin.

Après avoir dit que notre budget était mutilé, qu'il lui manquait un bras et une jambe, voilà qu'il le trouve trop riche. Le cimetière rapporte trop. Il a fallu faire des dépenses importantes pour qu'il continue à rapporter.

Dans la dernière séance M. Bollekens a prétendu que c'est grâce à lui qu'on a fait des économies au budget de 1891. Un budget ne signifie rien, ce sont des prévisions de dépenses et ce n'est pas parce qu'on réduit le budget qu'on dépense moins. Je rappellerai que dans le temps, c'est aussi en réduisant le budget que M. Gellens voulait équilibrer avec 40,000 francs, alors qu'il fallait 150,000 francs, M. Bollekens n'a rien innové.

Il critique le budget et cependant il propose des réductions d'impôts, guidé en cela par des considérations électorales, car si vous faites des dégrèvements cette année, vous ferez des augmentations l'année prochaine. En effet, d'ici là, vous aurez contracté un emprunt pour la distribution d'eau.

M. Neybergh. — Ce sera autant de pris sur l'ennemi.

M. le Bourgmestre. — Ne venez pas dire que notre

budget est dans de si mauvaises conditions, puisque vous proposez de lui enlever une partie de ses ressources.

M. Neybergh. — Combattez la proposition.

M. le Bourgmestre. — Je ne la combats pas. Je sais bien que nous pouvons vivre une année sans ces ressources.

M. Neybergh. — Donc notre réclame électorale a du bon.

M. le Bourgmestre. — Mais en les supprimant nous ne faisons pas de bonne administration. Je voterai cependant la réduction, mais je le dis en toute franchise, l'an prochain si nous voulons faire la distribution d'eau et les installations maritimes, nous serons obligés de créer de nouveaux impôts.

M. Vandergeten. — J'avais déjà demandé la parole avant le Bourgmestre pour répondre à son discours de la dernière séance. Je dirai d'abord quelques mots de celui d'aujourd'hui.

D'après M. Bockstael, il n'y a pas de commune mieux administrée que la nôtre, et chaque fois qu'on lui fait une observation ou une objection, il répond : vous n'y connaissez rien. Il me semble que M. Bollekens a prouvé dans son magnifique discours qu'il connaissait quelque chose à la comptabilité et à l'administration communales. Il en connaît tout autant que le Bourgmestre, si pas plus ; aussi je ne veux même pas, par égard pour M. Bollekens, faire la comparaison.

Les connaissances financières de M. le Bourgmestre nous ont amené à une situation qui n'existe dans aucune commune ; nous payons fr. 1 50 additionnels aux contributions foncière et personnelle et 50 centimes additionnels au droit de patente. Nous payons 7 1/2 p. c. sur le revenu cadastral, ce qui est encore sans exemple. M. Bockstael a fait de Laeken la commune la plus imposée du pays.

Il a parlé des emprunts et nous a demandé si l'argent a été mal employé. Je n'hésite pas à dire oui. Des emprunts ont été

faits pour construire un marché couvert et un abattoir, et ni l'un ni l'autre n'ont été construits. Ces emprunts n'ont pas servi à leur destination.

On a construit des égouts et exécuté des travaux de pavage qu'on a fait payer très cher aux habitants et le produit a été versé à l'ordinaire.

Si nous laissons faire M. Bockstael, d'ici à 10 ans il nous mènera à la faillite.

Dans la séance de mardi, il m'a pris à partie et a dit que j'avais été ici pendant quatorze ans à l'état comateux, que je m'étais laissé conduire par le bout du nez.

Il est vrai que si j'ai voté autrefois des choses que je regrette aujourd'hui, c'est que M. Bockstael m'a trompé et induit en erreur, lui que je considérais comme un loyal ami, et il en a trompé bien d'autres.

Ainsi, lorsqu'on a acheté 85,000 francs la maison Haager Nihoul, pour en faire une école, j'avais trouvé plus convenable d'acheter l'ancienne bergerie. M. le Bourgmestre me dit que cette propriété n'était pas à vendre, et quelques jours après elle était couverte d'affiches annonçant la vente.

A propos de l'affaire des pavés, M. le Bourgmestre nous a dit qu'Yvoir ne pouvant fournir les pavés de 10/16, il a bien dû s'adresser ailleurs.

Il y avait un vote formel du Conseil, le Bourgmestre avait reconnu formellement qu'Yvoir devait avoir la fourniture et de sa propre autorité a fait la commande ailleurs.

M. l'Echevin Nyssens. — Vous ne dites pas la vérité. Yvoir n'a pas accepté de faire la fourniture.

M. Bollekens. — Il fallait revenir avec l'affaire devant le Conseil.

M l'Echevin Nyssens. — Il y avait eu adjudication et le Collège a donné la fourniture au plus bas soumissionnaire.

M. Vandergeten. — J'ai donc dit la vérité. Je n'ai pas prétendu qu'Yvoir n'ait pu faire la fourniture, j'ai dit qu'il y avait une décision formelle du Conseil et que le Collège a agi contrairement à cette décision.

Il fallait en référer au Conseil.

M. Delva. — Il y avait eu une adjudication. La Société d'Yvoir ayant refusé, le Collège s'est adressé au plus bas soumissionnaire.

M. Vandergeten. — L'adjudication a été fort irrégulière, on avait accepté des propositions avant et après. Dans tous les cas si on ne pouvait exécuter la décision formelle du Conseil, il fallait lui en référer, et le Bourgmestre a agi de sa propre autorité.

M. l'Echevin-Président. — C'est le Collège qui a pris une résolution après de longues discussions.

M. Vandergeten. — Le Collège a eu tort.

J'ai reproché aussi au Bourgmestre d'avoir fait perdre de l'argent à la Commune avec le cimetière en faisant, contrairement à l'avis de M^{res} Orts et Dolez, une transaction avec la Fabrique d'église. Le Bourgmestre est cause que la Fabrique touchera toujours 180 francs par mètre carré de terrain concédé. Il s'en est défendu.

Le 22 juin 1881 intervient un jugement contraire aux conclusions de la Commune; il est signifié au Bourgmestre, le 1^{er} août.

Le Bourgmestre a dit qu'il était malade à cette époque; or, le 26 juillet il était remis puisqu'il présidait une séance du Conseil communal.

Une autrefois il m'a dit que si on avait laissé passé le délai d'appel c'était la faute de l'avocat. Or, il y a au dossier une lettre de M^e De Mot disant, le 1^{er} mars 1882, qu'il était étonné d'apprendre que la Commune n'était pas allée en appel.

M. le Bourgmestre. — Je vous mets au défi de produire cette lettre.

M. Vandergeten. — Qu'on me passe le dossier, je lirai la lettre.

Nous avons prouvé, Messieurs, que nos finances sont mal gérées et que nos droits et nos prérogatives sont méconnus et je persiste à en rendre le Bourgmestre responsable et à dire que nous sommes fatigués de le voir gaspiller les deniers de la Commune et de le voir nous imposer des contributions infiniment plus élevées que dans toutes les autres communes.

M. le Bourgmestre. — Il faudrait prouver tout cela.

M. Vandergeten. — Tout cela est prouvé.

Il n'est pas nécessaire de me jeter à chaque instant à la face le nom de M. Gellens, nous ne vendons pas notre foi politique, nous sommes et nous restons de francs libéraux et nous ne marcherons pas avec les catholiques.

(M. Vandergeten donne lecture de la lettre de M^e De Mot.)

M. le Bourgmestre. — Il ne résulte pas du tout de cette lettre que M^e De Mot se soit plaint de ne pas avoir été prévenu qu'il fallait aller en appel.

M. Vandergeten. — Il constate qu'on ne lui a pas fait connaître l'appel.

M. le Bourgmestre. — Lorsque l'exploit est arrivé ici, j'étais encore en convalescence. D'ailleurs ce n'était pas à moi à informer l'avocat, cela concernait l'avoué, c'est lui qui représente la partie.

M. Vandergeten. — Vous avez négligé l'affaire.

M. le Bourgmestre. — Du tout. Au surplus, vous avez entendu ce que dit l'avocat, que si on avait demandé son avis, il aurait dit de ne pas aller en appel.

M. Vandergeten. — J'ai dit que l'avocat de la Commune n'avait pas été averti et qu'il en avait exprimé son étonnement.

M. le Bourgmestre. — C'est inexact.

M. Vandergeten. — Mais c'est écrit. M^e De Mot dit bien qu'il aurait conseillé de ne pas aller en appel, mais cet avis aurait-il été partagé par le Conseil si on lui en avait référé. Je conclus que le Bourgmestre a laissé périmé le délai et qu'il a encore méconnu les droits du Conseil dans cette circonstance.

Des voix. — A mardi! A mardi! Il est près de minuit!

M. Brandenburg. — Je suis prêt à prendre la parole, mais, si on remet la séance à mardi, je demande qu'il soit entendu que la discussion se cloturera alors et que nous voterons sur les propositions de réduction

Je demande aussi que les orateurs inscrits avant mardi soient seuls autorisés à parler.

M. Vandergeten. — Je trouve la proposition trop absolue. On peut être amené à prendre la parole sans être inscrit.

M. Brandenburg. — C'est évident, mais je parle des discours médités et préparés.

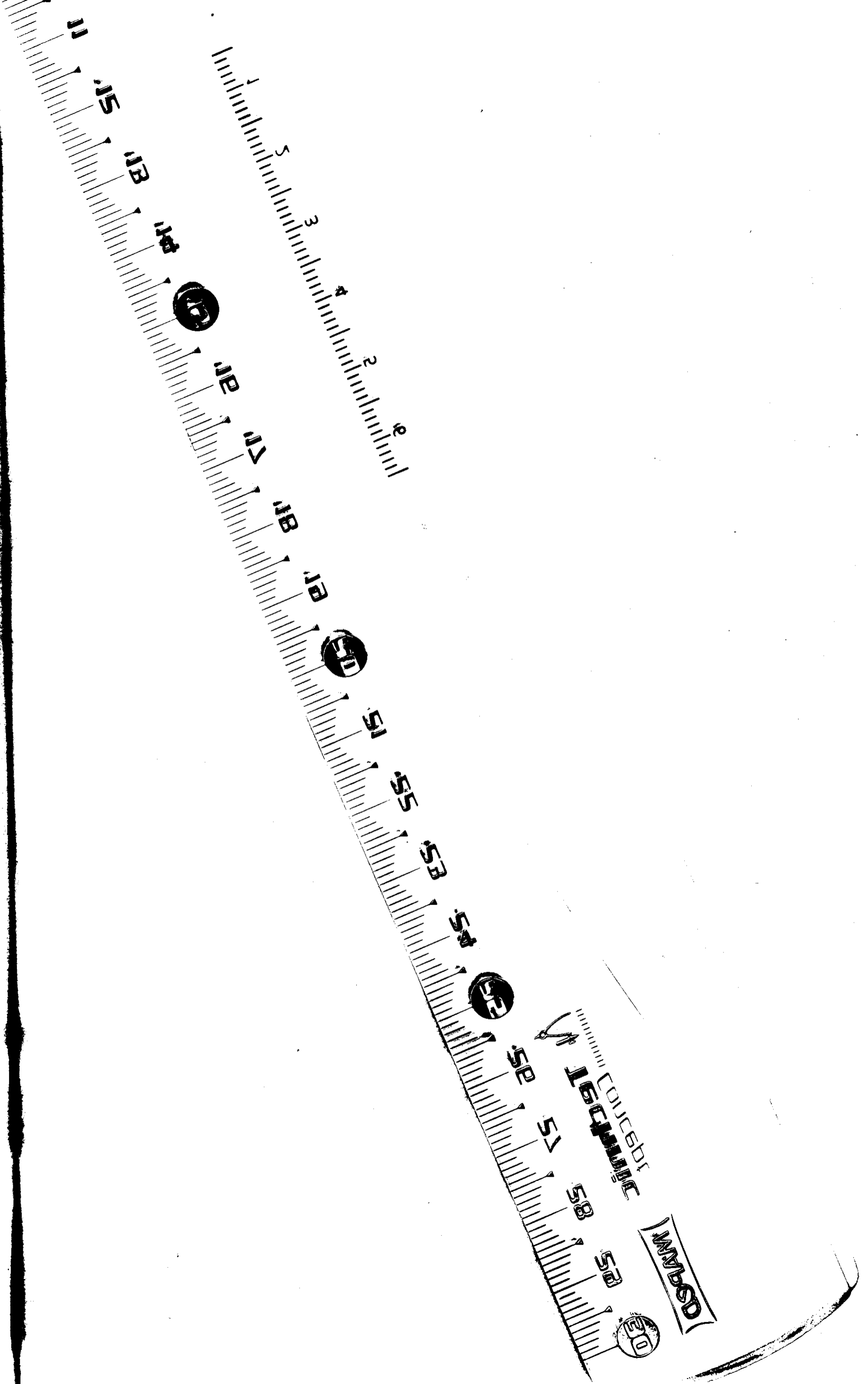
M. Delva. — On pourrait aussi limiter le temps accordé à chaque orateur à 20 minutes par exemple.

M. l'Echevin Président. — La prochaine séance aura lieu mardi.

La séance publique est levée à 11 3/4 heures.

Le Conseil se constitue en comité secret.

Il se sépare à minuit.



0 1 2 3 4 5
11 12 13 14 15

EOD

16

17

18

19

EOD

51

55

53

54

EOD

52

57

58

59

EOD

CALCEBI
JIMMIE

(JIMMIE)

RÉSIDENCE ROYALE

COMMUNE DE LAEKEN

BULLETIN COMMUNAL ANALYTIQUE

CONSEIL COMMUNAL.**Séance du 21 mars 1893.***Présidence de M. E. BOCKSTAEL, Bourgmestre.*

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Présents : MM. Bockstael, bourgmestre; Lefèvre et Nyssens, échevins; Vandergeten, De Ridder, Brandenburg, De Meer, Tassignon, Delva, Bogaerd et Bollekens, conseillers; Houba, secrétaire communal.

MM. Tollenaere, Neybergh et Vanderlinden, conseillers, empêchés, se font excuser.

Absent : M. Salvador, conseiller.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 17 mars.

— La rédaction en est adoptée.

M. l'Échevin Lefèvre prend la présidence de l'assemblée.

Motion d'ordre.

M. Bollekens. — J'ai examiné et étudié quelque peu les plans du projet François pour la distribution d'eau depuis qu'ils sont exposés et cet examen me détermine à représenter une proposition que j'ai déjà formulée une première fois, tendant à faire contrôler par un homme compétent ou une commission, les données de M. François et des géologues, MM. Rutot et Vandembroeck.

Je rappellerai que lorsqu'il s'est agi du projet des sources de Modave, M. Van Hougaerde et la Commission gouvernementale affirmaient que les sources produisaient 80,000 mètres cubes d'eau par jour. Un ingénieur hydraulique, M. Moulan, consulté par les industriels de la vallée du Houyoux, prétendait qu'en temps de sécheresse le débit ne serait que de 20,000 mètres cubes. On a fini par reconnaître que ce dernier avait raison et c'est alors qu'on s'est rejeté sur le projet du Bocq.

Si notre projet de distribution d'eau réussit il fera la fortune de Laeken, mais s'il ne réussit pas, il consommera sa ruine. Nous ne saurions donc nous entourer de trop de garanties et de certitudes, et comme personne d'entre nous ne possède une compétence spéciale en service hydraulique, il faut que nous puissions nous en rapporter à l'avis d'hommes d'une compétence indiscutable et ne pas marcher en aveugles. Je demanderai que le projet soit discuté devant la population et que lorsque nous en aborderont l'examen nous soyons réunis dans

un local plus vaste que celui-ci afin que le public puisse assister en foule aux débats.

M. le Bourgmestre. — La question de la distribution d'eau à Laeken, ne se présente pas du tout dans les mêmes conditions que le projet de Modave. Il n'y a pas ici de jaugeages à faire, il suffit de s'assurer s'il existe réellement une couche aquifère d'une importance suffisante.

Les données de M. François ont été contrôlées par une commission d'hommes compétents.

M. Bollekens propose de faire contrôler les données de cette première commission par une seconde commission ou par un ingénieur hydraulique. Cette commission ou cet ingénieur ne pourrait que refaire les sondages qui ont déjà été faits et contrôlés par des hommes compétents.

Cela me paraît inutile, c'est le projet lui-même dans son ensemble et dans ses détails qui doit être examiné et discuté par les conseillers, qui peuvent s'entourer d'avis de spécialistes.

Ce que demande M. Bollekens ne peut que retarder encore la solution de l'affaire.

M. Bollekens. — Je ne comprends pas l'attitude du Bourgmestre alors que je demande que le Conseil soit éclairé. Le fait que j'ai rappelé à propos du projet de Modave est-il vrai oui ou non ? Est-il vrai que, malgré les affirmations de MM. Rutot et Vandembroeck, les géologues que nous avons consultés également, il a été reconnu qu'on s'était trompé quant au débit des sources ?

M. le Bourgmestre. — Ce n'est pas le même cas ici.

M. Bollekens. — On s'est gravement trompé dans un cas, on peut s'être trompé dans l'autre.

Remarquez qu'il s'agit pour nous d'un travail de six à sept cent mille francs qui se traduira à notre budget par une charge

annuelle de 46 à 47,000 francs. Eh bien, nous ne pouvons pas courir d'aventure dans une affaire aussi grave et c'est pourquoi je demande qu'on sauvegarde les intérêts de tous en nous entourant de nouvelles garanties.

Je voudrais, quant à moi, que ce travail de contrôle soit confié à M. Moulan.

M. le Bourgmestre. — Ah, voilà !

M. Bollekens. — Qu'est-ce que votre interruption signifie ? Vous voudrez bien l'expliquer.

M. Vandergeten. — J'appuie chaudement la proposition de M. Bollekens. Depuis que j'ai examiné le travail de M. François, les renseignements donnés par le Bourgmestre me paraissent sujets à caution. Il nous a parlé d'un château d'eau pour éviter les coups de bélier. Or, il paraît que le château d'eau n'aurait aucune influence sur les coups de bélier. Il m'a semblé que les deux galeries projetées influencent le même terrain et qu'elles pourraient bien ne pas donner le résultat qu'on attend. Il y a enfin divers points à examiner et comme nous n'avons pas en cette matière une compétence spéciale, il faut que nous puissions mettre notre responsabilité à couvert derrière l'avis des spécialistes.

M. le Bourgmestre. — La proposition m'étonne, alors que le Conseil a chargé M. François de faire les études définitives de son projet, après que celui-ci a été examiné par une commission composée des hommes les plus compétents. Il n'y a pas à redouter pour ce projet les aléas que comportait le projet de Modave. M. Vandergeten m'a mal compris en ce qui concerne le château d'eau ; j'ai dit qu'il n'était pas indispensable, mais qu'il offrait des avantages au point de vue de la régularisation de la distribution d'eau en cas d'accident, et pour supprimer en grande partie les coups de bélier.

Si, après cela, vous voulez absolument nommer une nouvelle

commission, je ne m'y oppose pas, mais il faudra voter un crédit.

M. Bollekens. — Enfin !

M. le Bourgmestre. — Je ne m'oppose pas à cette nomination pour ne pas laisser à M. Bollekens l'occasion de dire que je ne veux pas la lumière et que je m'engage dans des aventures.

M. Bollekens. — Il fallait commencer par là, il y a longtemps que la discussion aurait pris fin.

M. Brandenburg. — J'appuie la proposition de M. Bollekens. Il s'agit d'examiner si la zone influencée par les galeries est suffisante, si certains ouvrages d'art sont indispensables, etc.

M. le Président. — Je propose de porter l'examen à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Bollekens. — Je demande l'urgence,

M. Vandergeten. -- J'appuie l'urgence.

M. Delva. — Il n'y a pas péril en la demeure. Laissez-nous le temps d'examiner.

M. Bollekens. — Qu'on mette l'urgence aux voix.

— L'urgence est mise aux voix ; elle n'est pas prononcée.

Autre motion d'ordre.

M. le Bourgmestre. — Le procès-verbal de la dernière séance constate que le Conseil n'a pas accepté la proposition transactionnelle de M. Delanghe. (*Bruit.*)

M. Bollekens. — C'est une question de comité secret.

Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. Vandergeten. — Moi aussi.

M. Bollekens. — Il y a du louche là-dessous, je proteste énergiquement contre la discussion publique d'une question qui a été traitée en comité secret.

M. le Bourgmestre. — Laissez-moi continuer. (*Bruit et interruptions. Non, non.*)

M. Bollekens. — Faites respecter le règlement.

M. l'Echevin-Président. — Vous ne savez pas encore ce que le Bourgmestre va dire.

M. Bollekens. — Je proteste.

M. De Ridder — Ne citez pas de nom.

M. le Bourgmestre. — M. Delanghe m'a exprimé son étonnement de ce que j'aurai fait rejeter sa proposition transactionnelle par le Conseil en comité secret... (*Bruit et protestations.*)

M. Bollekens. — Et on permet cela ?

M. Vandergeten. — Et le Conseil ne se lève pas indigné ?

M. le Bourgmestre. — Cela vous gêne donc bien.

M. Vandergeten. — Vous n'avez pas le droit....

M. l'Echevin Président. — Silence.

M. Bollekens. — Imposez silence à l'orateur.

M. l'Echevin-Président. — Laissez-le parler, vous ne savez pas ce qu'il a à dire.

M. Vandergeten. — Qu'il se taise. Tout le Conseil devrait se lever comme un seul homme.

M. De Ridder. — Si le Bourgmestre continue, nous nous retirerons.

M. Vandergeten. — Non, non, nous resterons, mais nous l'empêcherons de parler. (*Bruit, tumulte.*)

M. l'Echevin-Président. — Je vous prie de vous taire.

M. De Ridder. — Respectez l'assemblée.

M. Bollekens. — Faites taire le Bourgmestre.

M. l'Echevin-Président. — Parlez, Monsieur le Bourgmestre.

M. le Bourgmestre. — M. Delanghe m'a dit qu'il savait ce qui s'était passé en comité secret, qu'un conseiller le lui avait dit.

M. Vandergeten. — Nommez-le.

M. Bollekens. — Le nom.

M. Vandergeten. — C'est une lâcheté si vous ne le dites pas.

M. le Bourgmestre. — Je le nommerai tantôt. Il a raconté que c'est moi qui m'étais opposé au vote de la proposition alors que c'est lui qui a pris cette attitude. Je regrette qu'il ne soit pas présent.

M. Bollekens. -- Dans ce cas, la dignité vous commandait de vous taire. Vous ne savez ce que c'est que la dignité.

M. Vandergeten. — Ni le courage.

M. le Bourgmestre. — Quand M. Neybergh sera présent, je lui demanderai des explications. (*Bruit.*) Il n'est pas permis de divulguer ce qui se passe en comité secret et encore moins de dire le contraire de la vérité. (*Bruit et protestations.*)

M. Bollekens. — Je fais le Conseil juge de la conduite du Président qui laisse se poursuivre cette discussion de personne en séance publique. Il devait être prévenu de ce qui allait se passer.

M. l'Echevin-Président. — Je n'étais nullement prévenu de l'interpellation, mais je constate que ce n'est pas la première fois que des explications de ce genre sont données en séance publique au sujet d'objets traités en comité secret.

M. Bollekens. — Eh bien, puisqu'on a soulevé la question, j'en parlerai aussi.

M. le Bourgmestre. — J'avais le droit de signaler la façon dont on respecte le secret des séances à huis-clos.

M. Bollekens. — Vous manquez à la dignité, à la loi et au règlement.

M. le Bourgmestre. — Je me défends.

M. Bollekens. — On a mis en doute la bonne foi d'un collègue absent. Eh bien, M. Neybergh a défendu les intérêts de la commune. Tout le monde l'a suivi, sauf le Collège et M. Tassignon.

Vous vouliez exproprier un terrain maraîcher pour 5,000 francs alors que les experts estimaient à 2,500 francs.

M. le Bourgmestre. — Non pas. A 4,500 francs.

M. Bollekens. — Vos démentis ne comptent plus.

M. le Bourgmestre. — Nous verrons cela. Je maintiens 4,500 francs.

M. Bollekens. — M. Neybergh a combattu énergiquement l'indemnité et il a bien fait. Il nous a cité l'évaluation d'un homme compétent qui a fait impression sur le Conseil. Il disait qu'en donnant 2,500 francs on donnait encore de trop.

M. le Bourgmestre. — L'expertise a fixé l'indemnité à 4,500 francs si le locataire n'était pas expulsé et à 8,000 francs dans le cas contraire.

M. Bollekens. — Vos affirmations ne valent rien.

M. le Bourgmestre. — M. Delanghe a refusé 4,500 francs. Le Collège a pensé qu'il vaudrait mieux accepter 5,000 francs que de courir les chances d'un procès. M. Neybergh a combattu la proposition et puis il a été dire que c'est moi qui l'avais combattue.

M. Bollekens — Jusqu'à ce que M. Neybergh soit présent, je prends sur moi d'infliger un démenti à ce que vous venez de dire. Si vous aviez eu de la dignité vous n'auriez pas soulevé la question en son absence.

M. le Bourgmestre. — Il s'expliquera.

M. Bollekens. — Tout cela ne se voit qu'à Laeken.

M. Vandergeten. — On attaque un collègue absent en relevant un potin qu'on présente comme vérité. Il aurait au moins fallu l'attaquer de face.

M. Bollekens. — Il n'oserait pas.

M. le Bourgmestre. — Comment je n'oserais pas ?

M. Vandergeten. — Je m'étonne que le Conseil n'ait pas bondi.

M. le Bourgmestre. — Il devrait bondir chaque fois que vous êtes insolent.

M. Vandergeten. — Vous avez sauvé les intérêts de la commune en votant plus que le montant de l'expertise.

M. le Bourgmestre. — Cela n'est pas; l'expertise était de 4,500 francs et de 8,000 francs.

M. Bollekens. — Vous avez voulu faire de la réclame électorale avec l'argent de la commune. (*Bruit et bravos dans l'auditoire.*)

M. l'Echevin-Président. — Si ces manifestations se renouvellent, je ferai évacuer la salle.

M. Vandergeten. — Je défends ici un collègue absent.

M. le Bourgmestre. — C'est vous qui m'avez demandé son nom.

M. Vandergeten. — Malgré votre démenti, j'affirme que l'expertise était de 4,500 francs et que le Collège et M. Tassignon ont voté 5,000 francs.

M. l'Echevin-Président. — Oui, pour éviter un procès qui nous aurait coûté au moins 500 francs.

M. le Bourgmestre. — Les experts ont fixé l'indemnité à 4,500 francs si le propriétaire ne renonçait pas son locataire et à 8,000 francs dans le cas contraire.

M. Bollekens. — Cela n'a rien à voir ici.

M. Vandergeten. — Quoi qu'en dise M. Bockstael, j'ai donc dit la vérité.

M. le Bourgmestre. — Tout cela n'excuse pas M. Neybergh d'avoir dit que j'avais fait repousser la transaction.

M. Bollekens. — Vous vous expliquerez quand M. Ney-

berg sera ici. En attendant, respectez la loi et le règlement.

— L'incident est clos.

M. l'Echevin-Président donne lecture des dépêches du Gouverneur insistant pour hâter le vote du compte et des budgets.

— Pris pour information.

*Reprise de la discussion générale des budgets divers
pour 1893.*

M. Brandenburg. — Je regrette profondément les excès de langage auxquels la discussion du budget a donné lieu. J'exprime le vœu que toute espèce de rancune tombe au seuil de cette salle et qu'on ne s'y occupe plus que courtoisement des affaires communales ; celles-ci y auront tout à gagner.

Cela dit, j'entre dans la discussion du budget.

Je me suis appliqué depuis mon entrée ici, depuis 1885, à mettre en pratique un programme d'économies et je crois avoir contribué à améliorer la situation financière. Je ne suis pas un ennemi des emprunts, mais je crois que nous ne devons pas actuellement en contracter de nouveau, car ceux que nous devons servir nous coûtent 168,000 francs de plus qu'en 1871.

J'estime à 160,000 francs, chiffres ronds, les recettes provenant des travaux exécutés au moyen des emprunts, ce qui fait

que nous avons un découvert de 8,000 francs. Avant de songer à faire de nouveaux emprunts, il faut que nous attendions que les nouveaux quartiers soient bâtis et habités et que nos revenus soient plus considérables.

Que faut-il pour atteindre ce résultat?

Il faut favoriser la bâtisse et partant, diminuer les contributions foncières. Cette réduction est plus urgente que celle des contributions personnelles, si nous voulons ouvrir une ère de prospérité à la bâtisse. La diminution des centimes additionnels à la contribution personnelle viendra plus tard.

Notre boni est de 60,000 francs et je propose des réductions à concurrence de 45,000 francs, de sorte qu'il reste 15,000 francs disponible. Je demande qu'on n'y touche pas, par mesure de prudence. Nous pourrions éprouver dans l'année courante des mécomptes en ce qui concerne le produit du fonds communal et le produit des concessions dans le cimetière. Sommes-nous certains d'être à l'abri des épidémies qui peuvent nous occasionner des charges considérables. N'aurons-nous pas à doubler des classes? D'autre part, M. Bollekens a proposé d'augmenter les appointements des petits employés. Pour toutes ces raisons, j'ai cru qu'il convient de ne pas aliéner notre boni tout entier.

En faisant mes propositions, je n'ai eu aucun parti pris et je demande que chacun se prononce de même entre mes propositions et celles de M. Bollekens sans aucune préoccupation de personne.

M. Bollekens a parlé de la diminution de la rémunération du bourgmestre et des échevins et de l'abandon par les conseillers des jetons de présence. Je suis adversaire de cette proposition et je ne puis mieux faire que de vous lire un passage d'un ouvrage de M. Richald qui exprime parfaitement mon sentiment

à cet égard. (L'orateur donne lecture du passage en question.)

J'estime que les bourgmestre et échevins doivent être rémunérés pour le temps qu'ils consacrent aux affaires publiques et qu'il est utile d'allouer des jetons de présence aux conseillers, surtout depuis que des conseillers ouvriers font partie des conseils communaux, et qu'il est probable que leur nombre augmente à la suite de l'extension considérable du corps électoral.

Je ne puis que me rallier aux idées de M. Bollekens en ce qui concerne la création d'une caisse de pensions. La question est même à l'étude. Quant à l'augmentation des charges pour la bienfaisance, c'est une question qui m'a préoccupé depuis un certain temps, j'ai donné certains conseils, mais il n'en a guère été tenu compte. J'espère que M. Bollekens sera plus heureux.

Je bornerai là mes observations, désireux que je suis de ménager le temps du Conseil.

M. De Ridder. — Je rappellerai que j'ai été en quelque sorte imposé au Conseil par la population en 1881 pour protester contre les dépenses exagérées de l'Administration. Lorsqu'en 1889, il a fallu augmenter les contributions, j'ai fini par céder par dévouement pour mon parti et c'est moi qui ai toujours eu le nom d'avoir augmenté les impôts, on m'a même donné le nom de Bazaine de Laeken.

M. Bollekens. — Vous avez sauvé le bourgmestre en 1889, en votant les contributions.

M. De Ridder. — C'est grâce à moi que vous êtes encore à votre banc, M. le Bourgmestre. Ce n'est pas à vous personnellement que nous en voulons, c'est à votre administration.

Maintenant, j'insiste particulièrement pour qu'on exécute les travaux nécessaires rue du Drootbeek ; ils sont réclamés par les industriels et les commerçants, car cette rue, qui est le corollaire du quartier de la Comtesse de Flandre, conduit à la gare du

Pannenhuis et elle est appelée à rendre de grands services. Je demande qu'on prenne sur les fonds de l'emprunt l'argent nécessaire pour l'exécution de ce travail. Il suffirait d'une quarantaine de mille francs.

M. le Bourgmestre. — M. De Ridder nous dit que c'est à mon administration qu'il en veut, mais il ne fait pas connaître ses griefs contre elle. Il trouve que nous faisons trop de dépenses, mais il réclame des dépenses nouvelles pour la rue du Drootbeek.

Cette dépense était prévue dans notre projet de budget, c'est le Conseil qui a voulu l'ajourner. Je ne puis que souhaiter qu'il fasse droit le plus tôt possible à la demande du Collège appuyée par M. De Ridder.

M. Delva. — Je ne suis pas partisan de l'échelle mobile des centimes additionnels qu'on propose, ce serait de l'anarchie et les receveurs ne sauraient plus où donner de la tête.

M. Bollekens. — Ils sont là pour faire les affaires des contribuables.

M. Delva. — J'aimerais mieux des diminutions de contributions rationnelles et progressives.

Il faut ne pas perdre de vue que l'amélioration de la situation financière est due en partie à des causes qui nous échappent, comme l'augmentation du fonds communal, par exemple.

Quant au produit du cimetière, qui pourrait dire qu'il se maintiendra?

Sur quoi pouvons-nous compter? Sur l'allocation de la Liste civile? Mais nous ne la recevrons que pendant neuf ans seulement; sur une économie de 8,000 francs sur le gaz? A ce propos, M. Vandergeten a attribué tout le mérite de l'affaire à M. Bollekens. Je crois bien y être pour quelque chose.

M. Vandergeten. — J'ai surtout attribué le mérite à notre secrétaire, M. Houba.

M. Delva. — C'est moi qui ai introduit l'affaire devant le Conseil, c'est grâce à moi que des analyses du gaz ont été faites, c'est moi qui me suis mis en rapport avec des spécialistes, bref, je suis bien pour quelque chose dans le succès que nous avons obtenu.

La question des pensions dont M. Bollekens a parlé me tient à cœur, je l'étudie depuis longtemps et j'ai fait un travail qui va être soumis au Conseil. Je propose une combinaison qui assurerait à nos fonctionnaires, à l'âge de 65 ans, une rente viagère équivalent à peu près à l'éméritat.

J'en arrive à la question de la création d'une grande école, rue Masui, création réclamée, il y a deux ans, par M. Bollekens et qu'il abandonne aujourd'hui.

M. Bollekens. — Je suis toujours partisan de l'école, mais je ne suis pas fixé sur les voies et moyens.

M. Delva donne lecture du rapport présenté par M. Bollekens pour appuyer la création de l'école. On ne peut qu'approuver en tous points ce rapport. Examinons les voies et moyens. Lorsque l'école de la rue Masui sera construite, différents locaux occupés actuellement par des écoles deviendront disponibles, nous n'aurons plus qu'un directeur au lieu de deux, nous ferons des économies pour une somme de 3,500 francs, de sorte que la nouvelle école ne nous coûtera pas 1,500 francs par an.

M. Brandenburg. — Il faudra plus d'instituteurs.

M. Delva. — Non, parceque nous aurons de grandes classes.

M. Bollekens. — Et l'intérêt du capital.

M. Delva. — Il sera payé par les économies des 3,500 francs que nous réaliseront.

Cette école est indispensable et les plans ne sont nullement luxueux. A Saint-Gilles on a fait, rue de Bordeaux, une école qui a coûté 600,000 francs. L'école de la rue Masui nous per-

mettrait de réorganiser l'enseignement des adultes, d'organiser l'enseignement du dessin et l'enseignement de la gymnastique. — Le gymnase pourrait être mis à la disposition des sociétés de gymnastique qui ne manqueraient pas de se former. — Je voudrais aussi voir établir dans nos écoles des cantines scolaires donnant à midi un repas aux enfants nécessiteux.

Je crois avoir démontré que l'école ne coûtera pas plus de 1,500 francs par an et je conclus en demandant qu'on la construise.

M. Bollekens. — S'il ne s'agissait que de 1,500 francs, mais il faut déjà 6,000 francs pour l'intérêt du capital.

M. Vandergeten. — Vos calculs ne signifient rien, ils sont absurdes.

M. Delva. — Si on vous en disait autant, vous bondiriez.

M. Vandergeten. — Eh bien bondissez aussi.

M. l'Échevin-Président. — Les discours prononcés à l'occasion de cette discussion ont été une véritable revue rétrospective sans portée.

Les excédents proviennent notamment du fonds communal, des taxes de voirie, d'égout et de pavage, de la conversion des emprunts et de la réduction de certaines dépenses.

Les dépenses pour l'entretien des bâtiments communaux, le chauffage et l'éclairage ont été réduits au strict nécessaire.

M. Bollekens a proposé de diminuer le traitement des bourgmestre et échevins pour augmenter celui des agents de police. Il n'était pas besoin d'établir une connexité entre ces deux questions. J'estime que le traitement des agents de police doit être augmenté après un certain nombre d'années de service.

Quant au rétablissement du *Bulletin communal* il entraînera une dépense plus élevée que ne le pense M. Bollekens.

En ce qui concerne les promotions et augmentations des employés communaux, elles ne s'accordent pas si le travail, le

zèle et la conduite ont laissé à désirer, mais la question des examens d'entrée et l'avancement est à l'étude.

Le Collège s'occupe aussi de la question des pensions.

En ce qui concerne la charge de la bienfaisance et des hospices, la solution n'est pas facile à trouver; un premier moyen serait l'organisation de comités de charité pour renseigner les administrations charitables sur les besoins des indigents.

En terminant, l'orateur donne lecture d'une note donnant le détail des frais et honoraires s'élevant à 5,000 francs, payés aux avocats de la commune dans l'affaire du gaz.

M. Vandergeten. — C'est moi qui ai trouvé élevé le montant des honoraires payés aux avocats et je conserve cette appréciation. Je blâme le collège de les avoir payés sans le consentement du Conseil, sans l'avoir saisi de la question.

Je regrette de devoir le dire en séance publique, le compte me paraît exorbitant.

M. l'Echevin-Président. — Le Collège n'a pas été de cet avis. Dans d'autres affaires nous avons payé des honoraires bien supérieurs.

M. Vandergeten. — Avec l'assentiment du Conseil.

M. l'Echevin-Président. — Nous avons le droit d'agir comme nous l'avons fait.

M. Vandergeten. — Je conteste ce droit. Tout paiement doit être autorisé par le Conseil.

— La discussion générale est close.

Réduction des impôts communaux.

M. Bollekens. — Nonobstant l'intéressant exposé de M. Brandenburg, je dois persister dans mes propositions.

J'insiste pour le dégrèvement à la contribution personnelle pour les raisons que j'ai exposées dans mes précédents discours et notamment parce que tous les contribuables, riches ou non, doivent profiter de la réduction. Or ce but ne serait pas atteint si nous ne touchions pas à la contribution personnelle.

M. Brandenburg. — Je suis partisan d'un dégrèvement des contributions personnelles, mais pas pour le moment, je pense que le plus pressé est de dégréver le foncier.

M. Bollekens. — Je propose de soumettre au Conseil la question de principe : Y a-t-il lieu de diminuer la contribution personnelle ?

M. Delva. — Il faudrait avant de voter des dégrèvements savoir si on construira l'école ou non.

M. Bollekens. — Je propose au Conseil de se prononcer sur le principe en réservant la quotité des centimes additionnels à retrancher. Si nous dégrévon le foncier, comme le propose M. Brandenburg, sans dégréver le personnel, il arrivera que les propriétaires profiteront de la réduction tandis qu'une foule de petits locataires n'en profiteront pas. Beaucoup de propriétaires de petites maisons paient en effet le foncier. Nous arriverions ainsi à un résultat qui n'a rien de démocratique.

M. Brandenburg. — Au point de vue démocratique vous avez peut-être raison, mais le but que nous voulons atteindre c'est de favoriser le développement de certains quartiers et la bâtisse en général.

M. Bollekens. — Alors il vaudrait mieux réduire vos formidables taxes que l'impôt foncier.

M. Brandenburg. — Au lieu de diminuer le foncier de 50 centimes additionnels, on pourrait, par transaction, diminuer le foncier de 30 centimes et le personnel de 20 centimes.

M. Bollekens. — Prononçons-nous sur le principe et réservons le quantum. (*Marque d'assentiment.*)

M. Brandenburg. — Question de chiffres réservée, je me rallie à la question de principe.

M. l'Echevin-Président. — Je mets aux voix la question de savoir s'il y a lieu de réduire les centimes additionnels à la contribution personnelle.

— Adopté à l'unanimité.

Plusieurs membres. — Il est près de minuit.

M. Brandenburg. — A vendredi.

M. l'Echevin-Président. — La prochaine séance aura lieu vendredi.

La séance est levée à minuit.

RÉSIDENCE ROYALE

COMMUNE DE LAEKEN

BULLETIN COMMUNAL ANALYTIQUE

CONSEIL COMMUNAL**Séance du 24 mars 1893.***Présidence de M. E. BOCKSTAEL, Bourgmestre.*

La séance est ouverte à 8 heures un quart du soir.

Présents : MM. Bockstael, bourgmestre; Lefèvre et Nyssens, échevins; Vandergeten, Tollenaere, Neybergh, Brandenburg, De Meer, Tassignon, Bogaerd, Delva et Bollekens, conseillers; Houba, secrétaire communal.

Absents : MM. De Ridder, Salvador et Vanderlinden, conseillers.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 mars.

M. Bollekens. — Le procès-verbal dit que la proposition de réduire les centimes additionnels à la contribution person-

nelle a été adoptée à l'unanimité moins une voix; c'est une erreur : elle a été adoptée à l'unanimité moins deux voix. (MM. Lefèvre et Tassignon).

— Le procès-verbal sera modifié en ce sens.

M. l'Echevin Lefèvre prend la présidence de l'assemblée.

Motion d'ordre.

M. Neybergh. — Déférant à un désir exprimé par mes amis, je consens à ajourner jusqu'après le vote de réduction des contributions, l'explication que je dois avoir avec M. le Bourgmestre à propos de l'incident que vous savez. Les affaires de la Commune avant tout. Les miennes viendront après.

M. le Bourgmestre. — C'est moi qui ait des explications à vous demander. Je crois que nous pourrions vider l'incident d'abord.

M. Bollekens. — Non, non. Vos affaires après celles de la Commune.

M. Neybergh. — Cela se fera ce soir, soyez tranquille.

M. le Bourgmestre. — J'ai dit dans la dernière séance...

M. Bollekens. — Je demande au président de ne pas vous accorder la parole. Commençons par aborder l'ordre du jour.

M. Neybergh. — Cela ne viendra pas à une demi heure et le débat peut se prolonger longtemps.

M. le Bourgmestre. — Soit, j'attendrai.

M. le Président. — Avant d'aborder l'ordre du jour, je propose au Conseil d'approuver d'urgence le rôle des travaux de curage des cours d'eau qui s'élève à 1,832 francs.

— L'urgence est prononcée et le rôle approuvé à l'unanimité.

Réduction des impôts communaux.

M. Bollekens. — Je demande la priorité pour la proposition que j'ai déposée avec mes amis et qui consiste à dégrever de 50 centimes additionnels la contribution foncière, de 25 centimes additionnels la contribution personnelle et de 25 centimes additionnels le droit de patente.

M. Brandenburg. — Quelle est la somme que représentent ces dégrèvements ?

M. Bollekens. — 59,200 francs.

M. Brandenburg. — J'ai proposé de ne dégrever que jusqu'à concurrence de 45,000 francs réservant ainsi un boni de 15,000 francs pour des éventualités probables.

M. Bollekens. — Si le Conseil adopte nos propositions, il restera encore un boni de 16 à 17,000 francs.

M. Brandenburg. — J'avais pensé qu'il importait avant tout de dégrever le foncier, mais j'ai fini par me rallier au principe du dégrèvement de la contribution personnelle également et j'ai proposé une diminution de 30 centimes au foncier et de 20 centimes au personnel, mais je me suis aperçu que nous n'arriverions pas au chiffre de 45,000 francs ; c'est pourquoi je propose de dégrever le foncier de 30 centimes et le personnel de 30 centimes.

M. le Bourgmestre. — Nous allons voter sur chacun des chiffres proposés.

M. Bollekens. — Je mets le Conseil en garde contre cette façon de procéder qui peut donner lieu à des surprises. Nos propositions forment un bloc qu'il faut soumettre au vote en une fois.

M. le Bourgmestre. — Nous pouvons voter en bloc sur les deux propositions en présence et considérer ce vote comme un vote de principe, mais il faudra, après cela, procéder à un vote distinct sur chacun des chiffres proposés. (*Assentiment.*)

Les propositions de MM. Bollekens et consort, mises aux voix, ne sont pas acceptées.

Ont voté pour : MM. Vandergeten, Bollekens et Neybergh, conseillers.

Ont voté contre : MM. Bockstaël, bourgmestre; Lefèvre et Nyssens, échevins; Tollenaere, Brandenburg, De Meer, Tassignon, Bogaerd, Delva, conseillers.

M. Bollekens. — Nous nous rallions aux propositions de M. Brandenburg, qui sont, en définitive, nos propositions primitives, mais nous demandons, par amendement, un dégrèvement plus considérable de la contribution personnelle. Ce dégrèvement doit profiter à tout le monde, il est plus démocratique.

M. Brandenburg. — J'ai dit que je considérais la diminution de l'impôt foncier comme la chose la plus urgente pour favoriser le moment.

M. Bollekens. — Cela n'aura guère d'influence sur la bâtisse. Ce sont les taxes d'égout, de pavage, de trottoir, etc. qui éloignent les bâtisseurs.

M. Brandenburg. — Je prie M. Bollekens de ne pas insister, j'ai fait toutes les concessions que je crois pouvoir faire.

M. Bollekens. — Eh bien, tous mes amis et moi nous nous rallions aux propositions du rapporteur du budget.

M. le Bourgmestre. — Je voterai les dégrèvements proposés, mais il ne faudra plus qu'on vienne nous reprocher d'équilibrer le budget ordinaire au moyen de ressources extraordinaires.

M. Bollekens. — Nous n'avons nulle envie de recommencer la discussion.

M. le Bourgmestre. — Je n'entends assumer aucune responsabilité.

M. l'Echevin-Président met successivement aux voix :

1° La proposition consistant à réduire de 30 centimes les centimes additionnels à la contribution foncière ;

2° De 30 centimes les centimes additionnels à la contribution personnelle ;

3° De 25 centimes les centimes additionnels au droit de patente ;

4° La suppression de la taxe sur les propriétés non encore imposées à la contribution foncière.

— Ces propositions sont successivement adoptées à l'unanimité.

Motion d'ordre.

M. Neybergh. — A la dernière séance, bien que je fusse absent, M. le Bourgmestre m'a amèrement reproché de prétendues indiscretions. Il y a mis beaucoup de passion, mais mes amis m'ont vengé de ces attaques et le coup de théâtre préparé contre moi a été sifflé. Sur un racontar qu'on n'a pas même contrôlé, on m'a accusé d'indiscrétion, de divulgation, on

m'a accusé d'avoir nui aux intérêts de la Commune. C'est une grosse maladresse. Quand on crache en l'air, vous savez à quoi on s'expose.

Je commence par protester énergiquement; je n'ai rien divulgué de ce qui s'est passé en comité secret et, en affirmant le contraire, vous en avez imposé au Conseil.

M. Bollekens. — (*Bravo, très bien.*)

M. Neybergh. — Ce que je dis, je le prouve.

J'ai reçu la visite de M. Delanghe, le 19 au matin, et la séance du Conseil, dans laquelle on avait discuté la proposition transactionnelle de 5,000 francs, avait eu lieu le 14. Cette proposition avait été rejetée; le Collège et M. Tassignon seuls l'avaient votée; quant à moi, je m'étais abstenu.

Le 15, on informe, par lettre officielle, M. Delanghe de la décision du Conseil, le même jour on informe l'avocat de la Commune que l'affaire va en justice; tout le monde sait ce qui s'est passé et c'est moi qui aurais révélé un secret connu de tous quatre jours après, le 19 mars !

M. Delanghe savait parfaitement tout ce qui s'était passé.

Si l'indemnité de 5,000 francs n'a pas été votée, ce n'est pas la faute du Bourgmestre; c'est lui qui a fait écrire, par le directeur des travaux, le brouillon de la lettre par laquelle Delanghe réclamait 5,000 francs. Il n'en avait pas le droit, parce qu'il existait une convention par laquelle les parties s'engageaient à s'en rapporter aux évaluations des experts.

M. Bollekens. — Eh bien, Bourgmestre, vous ne riez plus ?

M. Neybergh donne lecture du texte du compromis entre le Collège et M. Delanghe.

Cela est signé le 21 novembre et 8 mois après, vous déchirez cette convention et vous proposez de payer 500 francs de plus que le chiffre fixé par les experts.

M. Bollekens. — Allons riez !

M. Neybergh. — Vous avez voulu délapider l'argent des contribuables. Niez-le donc !

Pourquoi agissez-vous ainsi, c'est parce que le compromis entre M. Delanghe et la Commune est illégal, car une commune, qui est une mineure, ne peut abdiquer ses droits, mais M. Delanghe n'en sait rien, vous l'avez trompé, vous l'avez dupé. J'ai dit que le Conseil communal ne connaissait pas cette affaire. Sait-il qu'il y a eu deux expertises et que dans la première, l'un des experts, M. Lubbers, a évalué l'indemnité à 1,690 francs alors que quelques mois après il l'avait évaluée à 4,500 francs. Et le Bourgmestre trouve que ce n'est pas assez, il veut donner 5,000 francs. Il a voulu se faire de la réclame électorale avec l'argent des contribuables.

A la séance du 7 mars, j'ai dit que je trouvais le chiffre fort exagéré et j'ai ajouté qu'un homme très compétent, M. Depadua, inspecteur des propriétés rurales des Hospices de Bruxelles, m'avait affirmé qu'en donnant 2,500 francs on payerait encore trop. En agissant comme je l'ai fait, je crois avoir rempli mon devoir. Cependant j'avais un scrupule, je me demandais si nous n'étions pas liés par la convention et M. le Bourgmestre m'a répondu non, l'expertise n'a pas été régulière, elle est nulle.

Savez-vous comment M. Delanghe m'a abordé ? Il m'a dit qu'il savait ce qui s'était passé en comité secret, que M. Tassignon le lui avait appris. Ce conseiller muet et d'une nullité éœurante est bien loquace hors d'ici. (*Bruits et vives protestations.*)

M. Tassignon. — Je n'ai pas été trouver M. Delanghe.

M. Delva. — Il n'est pas permis de traiter ainsi un collègue.

M. Neybergh. — En résumé, je n'ai pas divulgué le 19 ce qui s'était passé, mais j'ai dit et je le maintiens, que c'est par la faute du Bourgmestre que l'affaire ne s'était pas arrangée à

l'amiable, parce que c'est lui qui voulait donner 500 francs de plus que les experts.

En faisant connaître l'appréciation d'un homme compétent, j'ai rendu service au Conseil et à mes concitoyens.

M. le Bourgmestre. — Voilà comment on écrit l'histoire. Examinons les faits à notre tour.

M. Bollekens. — Avec détour, voulez vous dire.

M. le Bourgmestre. — C'est bon pour vous les détours. M. Neybergh paie d'audace, d'accusé il se fait accusateur. Dans la dernière séance mon intention était de faire constater que si la transaction Delanghe n'avait pas été votée ce n'était nullement à cause de moi, et si le nom de M. Neybergh a été prononcé c'est à cause de l'insistance de MM. Vandergeten et Bollekens.

Lorsqu'il a été question de l'expropriation, M. Delanghe a réclamé 10,000 francs et après première évaluation, nous avons offert 1,690 francs, somme qui n'a pas été acceptée par M. Delanghe. D'accord avec ce dernier, des experts furent nommés ensuite d'un compromis signé par M. Delanghe et la Commune.

M. Neybergh a prétendu que je lui aurais dit que le compromis n'avait aucune valeur.

M. Neybergh. — Vous l'avez dit, je l'affirme.

M. le Bourgmestre. — J'affirme le contraire; j'aurais commis une hérésie administrative. (*Interruption.*)

C'est le Collège qui, d'après la loi, est chargé de nommer les experts et de faire des compromis avec les expropriés.

Le compromis que nous avons fait est légal.

M. Neybergh. — Alors il ne vous reste qu'à le respecter et à payer.

M. le Bourgmestre. — L'expertise aussi a été régulière. Elle portait sur deux hypothèses : Dans le cas où le locataire resterait locataire, indemnité de 4,500 francs ; dans le cas

où le bail serait résilié par le propriétaire, 8,000 francs. — M. Neybergh n'a rien dit de cette hypothèse.

M. Neybergh. — Parce qu'elle n'a rien à voir dans le débat.

M. le Bourgmestre. — M. Delanghe n'a pas accepté l'expertise quant à la première hypothèse. C'est alors que M. l'Echevin du Contentieux a pensé qu'il serait préférable de payer 5,000 fr. que de faire les frais d'un procès, celui-ci devant coûter au moins 500 francs. Le Conseil n'a pas partagé cette manière de voir.

Après de nouvelles instances du Collège, M. Delanghe a fini par accepter le chiffre de l'expertise, 4,500 francs, et, comme il fallait un écrit, nous avons mis M. Delanghe en rapport avec M. Sterckx, qui rédigea la lettre dont a parlé M. Neybergh.

Nous avons représenté la question au Conseil, et c'est à ce moment que M. Neybergh a dit qu'il ne fallait pas aller au delà de 2,500 francs, que M. Depadua, expert des Hospices de la ville de Bruxelles, lui avait dit que cela ne valait pas d'avantage, sur cette déclaration le Conseil refusa d'accepter la transaction et décida l'expropriation par voie judiciaire.

Deux jours après je reçois la visite de M. Delanghe, qui vient me faire des reproches d'avoir fait échouer la transaction que j'avais acceptée avec le Collège, qu'il avait appris d'un conseiller que tout le Conseil était disposé à voter la proposition transactionnelle, mais que, sur mes instances, le Conseil avait refusé d'adopter la transaction.

J'ai demandé le nom du conseiller qui lui avait tenu ce langage, il m'a répondu que c'était M. Neybergh.

M. Neybergh. — Je n'ai pas dit cela, c'est faux, archi-faux.

M. le Bourgmestre. — Cela vous gêne ?

M. Neybergh. -- La vérité ne me gêne jamais.

M. le Bourgmestre. — Je ne sais ce que vous avez dit, je n'y étais pas, mais je répète ce que M. Delanghe m'a rapporté.

M. Vandergeten. — Vous n'avez pas le droit de rien répéter ici.

M. le Bourgmestre. — Je n'ai pas à vous consulter.

M. Neybergh. — Arrivez au fait.

M. Vandergeten. — Vous êtes assommant à écouter. (*Murmures.*)

M. le Bourgmestre. — Vous avez un agréable caractère, je continue. M. Delanghe m'a dit tenir ses renseignements de M. Neybergh qui lui avait dit que c'était le Bourgmestre qui s'était opposé au vote de la proposition. Quel intérêt M. Delanghe aurait-il eu à me tenir ce langage ?

M. Vandergeten. — Pour vous tirer les vers du nez.

M. le Bourgmestre. — C'est bon pour vous, qui vous vous êtes laissé tirer les vers du nez pendant 14 ans.

M. Vandergeten. — Lorsque je croyais en vous et que vous me trompiez.

M. le Bourgmestre. — M. Neybergh a voulu induire M. Delanghe en erreur en lui faisant croire que le Bourgmestre était cause du rejet de la proposition.

M. Neybergh. — Certainement.

M. le Bourgmestre. — Alors que c'était M. Neybergh lui même qui était cause du rejet, aujourd'hui, payant d'audace, M. Neybergh insinue que je voulais faire un cadeau à M. Delanghe. Je n'ai jamais fait de cadeau administratif à personne.

M. Neybergh. — De votre poche, non, mais de la caisse communale, oui.

M. le Bourgmestre. — Contrairement à l'affirmation de M. Neybergh, je n'ai jamais dit que le compromis était illégal.

M. Neybergh. — Je maintiens le contraire.

M. le Bourgmestre. — Et moi aussi.

M. Neybergh, en induisant M. Delanghe en erreur, n'a pas commis une indiscretion seulement, mais un mensonge.

M. Neybergh. — Que je vous renvoie.

M. le Bourgmestre. -- Vous êtes pris en flagrant délit. Je comprends que vous cherchez à vous excuser.

M. Neybergh. — Je n'ai pas besoin de votre grâce. Je vous défends de dire que je m'excuse.

M. le Bourgmestre. — Je n'ai pas à tenir compte de votre défense.

M. Neybergh. — Je devais être pulvérisé par le réquisitoire de M. le Bourgmestre; eh bien, c'est avec pitié que je constate qu'il a été à côté de la question, comme d'habitude. Je l'ai pris en flagrant délit de dilapidation des deniers publics, et il ne s'en relèvera pas.

Il cherche à embrouiller l'affaire en parlant de l'expertise dans une seconde hypothèse, qui n'a rien à voir ici, puisque M. Delanghe restera locataire.

M. le Bourgmestre. — Cela n'est pas prouvé.

M. Neybergh. — Je demanderai si quelqu'un a jamais vu le compromis.

M. Vandergeten. — Personne.

M. Delva. — Je demande la parole pour répondre.

M. l'Echevin-Président. — Vous faites erreur, M. Neybergh.

M. Neybergh. — Il n'en a jamais été question.

Des voix : Si, si.

M. Bollekens. — Nous affirmons le contraire. (*Bruit, interruptions diverses.*)

M. Neybergh. — Lorsque j'ai demandé si nous n'étions pas liés, le Bourgmestre m'a dit non; l'expertise n'est pas régulière.

M. le Bourgmestre. — Je vous donne un démenti formel.

M. Vandergeten. — Il est sans valeur.

M. Neybergh. -- Vous avez, le 17 mars, caché le com-